

Candidature au programme LEADER 2023-2027

Pays des 7 Rivières

Nouvelle RIVE

Responsable, Innovant
Vivant, Engagé



LE TERRITOIRE ET LA STRATEGIE 1

1.1	DIAGNOSTIC	1
1.2	STRATEGIE DU GAL	6
1.3	COOPERATION	9
1.4	ARTICULATION AVEC LES AUTRES STRATEGIES	10

LA GOUVERNANCE 11

2.1	ELABORATION DE LA CANDIDATURE	11
2.2	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PROGRAMME	12
2.3	COMITE DE PROGRAMMATION	14
2.4	ECHANGES DE PRATIQUES ET TRANSFERT D'EXPERIENCE	15

LE PLAN D' ACTIONS 15

LA MAQUETTE FINANCIERE, LE PILOTAGE ET L'EVALUATION 16

4.1	INGENIERIE	16
4.2	SUIVI-EVALUATION	17
4.3	COMMUNICATION ET DIFFUSION	19
4.4	MAQUETTE FINANCIERE	19

CONCLUSION 20

ANNEXES 1-20



DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE



Habitants

- un territoire attractif : centres urbains proches (Besançon, Vesoul), population croissante, arrivée de jeunes ménages
- une majorité de familles d'actifs avec enfants, de jeunes ménages sans enfants et de familles monoparentales
- migrations pendulaires importantes à destination des agglomérations voisines extérieures au territoire

Urbanisme & Habitat

- forte dynamique de construction de logements à proximité de Besançon et le long de la route nationale avec pour conséquences un taux d'artificialisation important et un prix de l'habitat assez élevé
- un parc de logement ancien nécessitant des rénovations énergétiques sur la partie Nord-Est du territoire
- une grande majorité de maisons individuelles en propriété

Economie locale

- un territoire rural résidentiel : minorité d'actifs travaillant sur le territoire, économie majoritairement résidentielle
- un dynamisme économique au Nord-Est : créations d'entreprises, progression de la sphère productive

Environnement, Agriculture, Forêt

- un environnement relativement préservé : nombreuses forêts, agriculture diversifiée (polyculture, élevage)
- une ressource forestière importante et exploitable dont une grande partie est en propriété publique
- un fort potentiel de diversification de l'agriculture et une menace concernant l'urbanisation des terres agricoles

Emissions & Energie

- principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre : transports routiers et agriculture
- dépendance forte du territoire aux énergies fossiles avec pour principales causes les mobilités et les transports
- le secteur résidentiel représente le deuxième poste de consommation énergétique derrière les transports
- une multiplicité de sources d'énergies renouvelables mais une faible exploitation de leur potentiel local

Qualité de vie

- problématique d'accès aux services de proximité sur la partie Centre Est : absence de pôle de services et de commerces, connexion difficile avec le reste du territoire (peu d'axes routiers et de transports en commun)
- des services de santé bien développés au global mais une amélioration nécessaire à l'Est pour la santé de proximité
- des équipements sportifs et culturels de proximité suffisants mais un manque d'équipements de gamme supérieure
- un fort potentiel de développement des loisirs et des activités de pleine nature

Tourisme

- un fort potentiel pour le développement de l'écotourisme en se basant sur les atouts actuels : manifestation importante sur les mobilités douces (SlowUp), stations vertes, axes d'itinérances (voie verte, rivière, sentier)
- une bonne coordination des acteurs du tourisme autour de la destination touristique Vallée de l'Ognon

THEMATIQUES RETENUES

1. Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires
2. Améliorer l'attractivité des territoires, en garantissant un socle commun de services aux citoyens
3. Développer l'éco-tourisme, le tourisme social et solidaire et la promotion du territoire
4. Développer les programmes culturels, le sport pour tous, les loisirs et la vie associative



STRATEGIE ET GOUVERNANCE

Intitulé du programme LEADER 2023-2027

Pays des 7 Rivières

Nouvelle RIVE

Responsable, Innovant

Vivant, Engagé



Elaboration de la candidature :

- Diagnostic territorial basé sur des données actualisées et des diagnostics locaux (PLUi)
- Concertation des acteurs du territoire :
 - 3 ateliers thématiques
 - des entretiens individuels
 - une réunion de restitution
 - validation en Conseil d'Administration

RESPONSABLE

3 problématiques majeures et globales :

- Réduction et adaptation au changement climatique : réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation de ressources
- Prévention du choc pétrolier à venir : réduire la consommation d'énergies fossiles
- Action contre le déclin de la biodiversité : réduire la consommation des terres et la dégradation des écosystèmes

Objectif du territoire : engager et accompagner les acteurs et les habitants dans la transition écologique et énergétique en développant des solutions locales pour :

- la sobriété dans l'utilisation des ressources et de l'énergie,
- le remplacement des énergies fossiles par les énergies renouvelables
- l'évitement, la réduction et la compensation de nos impacts sur l'environnement

INNOVANT

Le pays des 7 rivières doit innover pour se démarquer des destinations touristiques plus avantageées en faisant de l'écotourisme un marqueur territorial au travers :

- du développement du tourisme itinérant (cyclotourisme, randonnées)
- de la valorisation (événements, projets culturels) des espaces naturels et de lieux non investis
- des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement dans l'ensemble du secteur touristique

Le tourisme doit pouvoir faire découvrir les richesses du territoire en ayant des retombées positives pour la qualité de vie des habitants et pour la préservation et la valorisation des patrimoines paysagers, naturels et villageois.

VIVANT

Le territoire est attractif et continue d'années en années à accueillir de nouveaux habitants travaillant souvent dans les agglomérations voisines . Il convient donc de :

- subvenir aux besoins croissants en termes de services et de commerces de proximité
- conserver une qualité de vie propre au territoire au travers de la cohésion sociale des habitants, du dynamisme associatif et de la présence d'activités et de lieux de vie locaux.

Le territoire doit également pouvoir apporter des solutions pour des besoins qui s'affirment de plus en plus : l'accès à la culture, le numérique et la solidarité au sein du territoire. Dans l'ensemble le P7R doit rester un territoire vivant et attractif pour l'ensemble des habitants actuels et à venir.

ENGAGE

Le Pays des sept rivières est un territoire qui souhaite s'engager en faveur de l'inclusivité au travers de :

- l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux services et aux activités
- l'égalité homme-femme en développant la pratique sportive féminine
- l'équilibre territorial pour garantir à tous un niveau souhaitable de services



ARBRE D'OBJECTIFS

Objectifs stratégiques

Objectifs opérationnels

Engager le territoire, ses acteurs et ses habitants vers une **transition écologique et énergétique** pour un territoire plus sobre, qui préserve son environnement, ses ressources et qui s'adapte aux changements à venir

- Encourager les changements de comportements et de pratiques
- Développer la production d'énergie renouvelable et la sobriété
- Développer les mobilités durables
- Faciliter les circuits courts et l'économie circulaire
- Adapter la forêt au changement climatique
- Contribuer aux continuités écologiques et la biodiversité

Assurer une **offre événementielle** de qualité et promouvoir un **tourisme "doux", respectueux de l'environnement** qui s'appuie sur le potentiel du territoire en termes d'itinérance et d'activités de pleine nature

- Soutenir les actions de promotion du territoire
- Requalifier et développer les hébergements touristiques et la restauration
- Favoriser le tourisme centré sur la nature et le tourisme itinérant durable
- Développer les activités de pleine nature et les activités touristiques
- Faciliter les événements et les manifestations sur le territoire

Maintenir un **niveau de services et une qualité de vie** face à une démographie croissante pour répondre aux nouveaux besoins et préserver un territoire vivant

- Développer et soutenir la création de tiers-lieux
- Poursuivre le développement des services de bases : culture, sport, santé, enfance, jeunesse
- Coordonner et dynamiser la vie associative

Permettre l'**accès aux services et aux activités à tous** en intégrant l'inclusivité dans les projets et en favorisant l'égalité territoriale

- Créer des espaces et des événements solidaires au sein du territoire
- Soutenir les services et commerces itinérant au profits du territoire
- Adapter le tourisme aux handicaps
- Faciliter un accès inclusif au sport

Le GAL du Pays des 7 Rivières sera composé de 40 membres (20 titulaires et 20 suppléants). Le collège public sera donc composé de 20 membres représentant différents pouvoirs et instances publiques (Conseil Départemental, P7R, Communauté de Communes, Communes, Syndicat de rivière, ADEME). Le collège privé sera également composé de 20 membres couvrant l'ensemble des domaines d'actions inscrits dans la stratégie :

Sport / Culture	Tourisme	Vie associative	Commerces de proximité
Activités de pleine nature		Economie locale	Transition écologique, énergétique
Promotion du territoire		Environnement	Agriculture, forêt et alimentation

Le GAL fonctionnera avec 3 organes en plus de l'instance décisionnelle que représente le Comité de programmation :

- Le Groupe Projet mobilisable afin de réfléchir aux projets concrets à soutenir et à développer pour répondre à un objectif opérationnel précis de la stratégie. Il sera composé d'un groupe permanent de membres du GAL, d'acteurs thématiques (publics et privés) et d'invités si nécessaire apportant des retours d'expériences.
- La Commission d'Analyse des appels à projets qui sera chargée de la rédaction du cahier des charges, de l'analyse et de la sélection des réponses aux appels à projets.
- Le Comité de travail sur la Coopération afin d'élaborer des projets de coopération avec d'autres GAL.

	PISTES DE COOPERATION		
	Coopération locale	Coopération nationale	Coopération transnationale
Territoires	PETR Doubs Central et Pays de Haute-Saône	Sud-Ouest (Aude, Aveyron, Tarn, Lozère)	Pologne
Thématiques	Mobilités douces et partagées, économie sociale et solidaire, culture, environnement (forêt, milieux aquatiques)	Promotion du territoire Tourisme	Développement local en milieu rural (multithématique)



VALEUR AJOUTEE PROGRAMME LEADER

Le programme LEADER 2023-2027 n'est pas une simple continuité ou une actualisation de la précédente programmation mais au contraire un vrai projet de territoire construit par et pour les acteurs locaux. Sur le Pays des 7 rivières, les différentes générations de programme LEADER ont toujours réussi à s'adapter aux besoins émergents et soutenir les projets du territoire. Avec cette nouvelle stratégie, LEADER permettra d'engager clairement et concrètement la transition écologique et énergétique notamment en s'intégrant dans des secteurs tels que le tourisme.

Aujourd'hui, l'expérience des acteurs avec le programme en fait une porte d'entrée importante pour les porteurs de projets qui trouvent au sein de l'équipe technique un véritable soutien administratif et un accompagnement dans leur recherche de financement. En candidatant pour porter un Contrat de Territoire 2022-2028 - Territoire en Action ainsi que pour la mise en œuvre du FEDER rural, le Pays pourra devenir un véritable acteur coordonnant les programmes de financements européens et régionaux au niveau local.

Le programme LEADER est devenu un outil clé du Pays des 7 Rivières au fil des années et la philosophie qui l'accompagne s'ancre chaque année un peu plus dans les pratiques des acteurs locaux. La prochaine programmation sera l'occasion de renforcer cette culture de l'action collaborative et d'innover dans les projets et les méthodes afin de répondre au mieux aux nouveaux enjeux.

MAQUETTE FINANCIERE

Fiche action (intitulé)	Fiche action (n°)	FEADER	Total de la dépense publique (Feader + part nationale)	Part de l'enveloppe FEADER
Transitions énergétique, écologique et numérique	1	350 000 €	437 500 €	19%
Attractivité & Services	2	320 000 €	400 000 €	18%
Tourisme & Promotion du territoire	3	250 000 €	312 500 €	14%
Culture, Sports, Loisirs & Vie associative	4	340 000 €	462 500 €	19%
Ingénierie	5	450 000 €	562 500 €	25%
Coopération	6	90 000 €	112 500 €	5%
TOTAL		1 800 000 €	2 250 000 €	



LE TERRITOIRE ET LA STRATEGIE

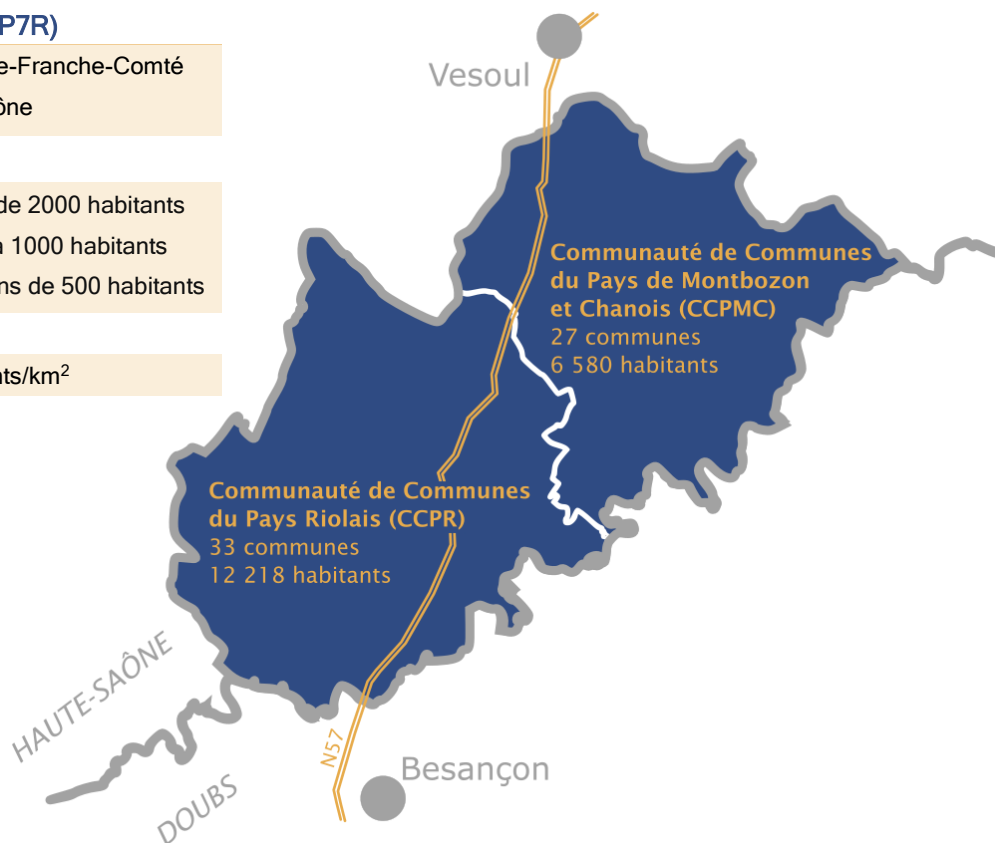
1.1 Diagnostic

1.1.1 Présentation de la structure porteuse et du périmètre

L'association du Pays des 7 Rivières sera la structure porteuse du GAL. Il s'agit d'une association loi 1901 à but non lucratif.

Le Pays des 7 Rivières¹ (P7R)

Localisation	Bourgogne-Franche-Comté Haute-Saône
Superficie	529.7 km ²
Communes	1 de plus de 2000 habitants 7 de 500 à 1000 habitants 52 de moins de 500 habitants
Population	19 398
Densité	32 habitants/km ²



L'Association du Pays des 7 Rivières (P7R) a été créée en 1978. Depuis bientôt 40 ans, les acteurs de ce territoire, à travers l'association, œuvrent en faveur du développement économique, touristique, social et culturel du Pays. Ainsi, les communes du Pays des 7 Rivières et ensuite les Communautés de Communes ont acquis au fil des procédures et des actions conduites, une expérience de travail en partenariat intercommunal, inter cantonal et interdépartemental. L'association constitue un lieu de concertation entre les élus et les forces vives du territoire. C'est une instance d'animation, de programmation et de suivi pour des projets communs.

3 GRANDS VOILETS D'INTERVENTION

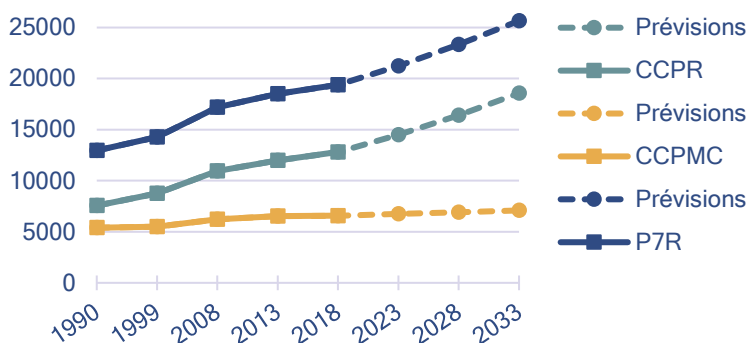


9 communes de l'ancienne Communauté de Communes de la Dame Blanche et Bussière (composée de 24 communes au total), située dans le département du Doubs, étaient intégrées dans le programme LEADER 2014-2020 du P7R. Depuis 2017, les communes concernées ont été transférées au Grand Besançon Métropole et ne font donc plus partie du P7R.

¹ Source : données INSEE, 2018

1.1.2 Éléments de diagnostics²

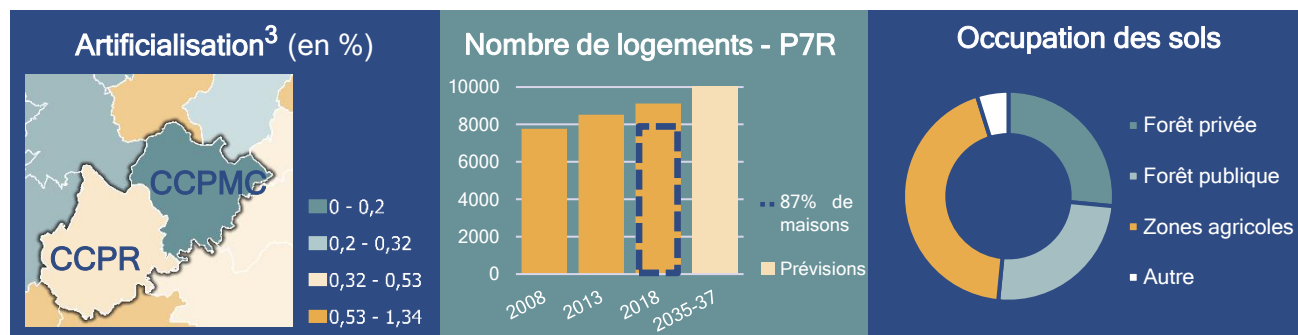
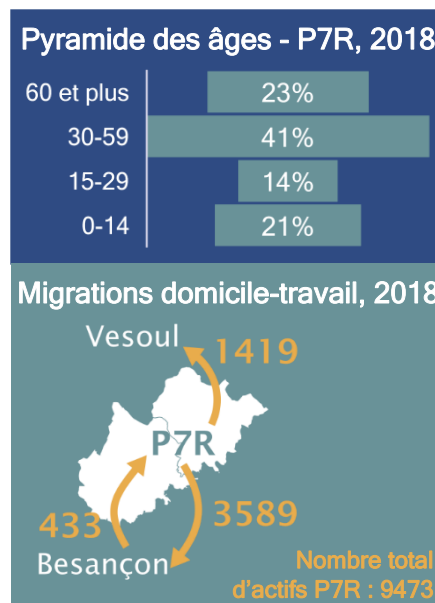
Evolution de la population et prévisions



Le Pays des 7 Rivières (P7R) est un territoire attractif du fait de sa proximité avec des centres urbains qui favorise l'installation de jeunes ménages. Aujourd'hui, la population se compose en majorité de familles d'actifs avec enfants, de jeunes ménages sans enfants et de familles monoparentales. Malgré tout, la population vieillit doucement sur l'ensemble du P7R.

Une majorité des actifs effectue des migrations pendulaires pour le travail et habitent donc un territoire séparé entre le lieu de travail plutôt urbain (en dehors du P7R) et le lieu de vie plutôt rural (dans le P7R). Les retraités représentent une part non négligeable de la population. Ils représentent la majorité des habitants les plus en lien avec le territoire du fait de leurs activités, de leurs lieux de consommation et de leurs déplacements intra-territoriaux.

La population du P7R a dans l'ensemble un revenu correspondant à la moyenne des Français avec cependant une concentration de revenus supérieurs dans la CCPR. Les proportions des catégories socio professionnelles sur l'ensemble du P7R sont comparables aux proportions à l'échelle nationale. On peut noter une proportion importante de retraités, d'employés et d'ouvriers sur la CCPMC.



Au Sud du P7R et sur l'axe de la Route Nationale 57 (RN57), il y a une forte dynamique de construction de logements. Les conséquences sont un taux d'artificialisation des sols assez important et un prix de l'habitat assez élevé qui risque encore d'augmenter. Sur la CCPMC, c'est un autre enjeu qui est observable. Le parc de logement assez ancien nécessite des rénovations pour réduire les dépenses énergétiques du territoire.

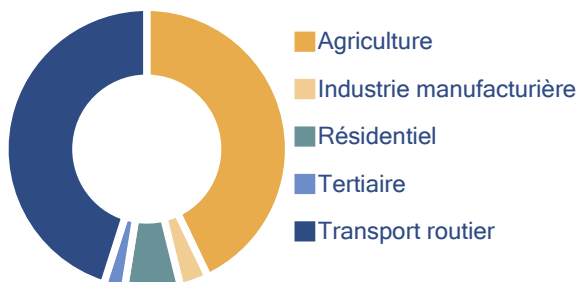
L'ensemble du territoire se compose d'une grande majorité de maisons individuelles dont les occupants sont propriétaires. Il y a donc une faible offre en logements plus petits et en biens locatifs. L'enjeu d'artificialisation et l'objectif ZAN amènent à repenser les formes urbaines en privilégiant la construction dans la continuité des villages ainsi qu'en renforçant et densifiant les centralités telles que Rioz.

² Sources : données INSEE, Observatoire des territoires, PLUi CCPR, PLUi CCPMC, Portail de l'artificialisation, OPTEER, BPE

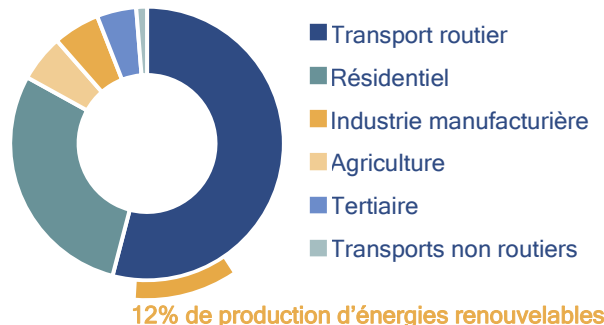
³ Artificialisation : part de la surface de l'EPCI ayant perdu le statut d'espace naturel, agricole ou forestier

Le P7R possède un environnement relativement préservé avec de nombreuses forêts et une agriculture diversifiée entre élevages, prairies et grandes cultures. La forêt représente un atout fort pour le territoire de par son exploitabilité (faibles pentes et grands ensembles forestiers) et de par sa propriété qui est presque à moitié publique. L'agriculture sur le territoire présente un fort potentiel en termes de diversification et de développement des circuits courts. Une menace pèse sur les terres agricoles proches des agglomérations de Besançon et de Vesoul où l'on observe une diminution de la SAU depuis 10 ans, due notamment à la construction de logements.

Emissions de gaz à effets de serre par secteur



Consommation d'énergie par secteur

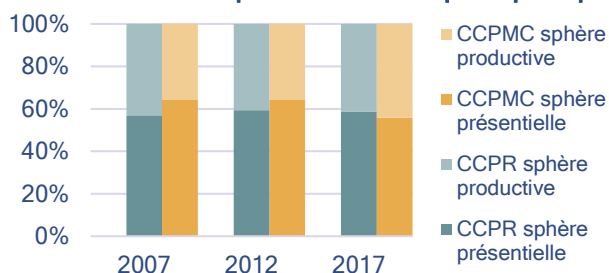


Concernant la transition écologique sur le territoire, les principaux postes d'émissions de GES sont les transports routiers et l'agriculture. Le P7R est un territoire encore très dépendant des énergies fossiles. Ceci s'explique notamment par le principal poste de consommation que représente les transports routiers. La mobilité est donc un enjeu important du point de vue de la transition énergétique.

Le secteur résidentiel représente le deuxième poste de consommation énergétique. Sur ce point il y a deux enjeux : la sobriété énergétique du bâti par l'isolation et le développement de modes de chauffage durable. Il y a encore peu de logements qui ont bénéficié des aides à la rénovation énergétique et les passoires énergétiques représentent encore un fort taux du parc résidentiel.

Concernant les énergies renouvelables, le territoire possède de multiples sources qui lui confèrent la possibilité de déployer une diversité de modes de production (méthanisation, bois énergie, solaire, hydroélectricité, etc.). Les énergies renouvelables sont encore très peu développées au vu de leur potentiel malgré des sites exemplaires locaux tels que la ferme de They.

Evolution de la répartition des emplois par sphère⁴



2 928 postes sur le territoire en 2019
(pour 9 473 actifs en 2018)

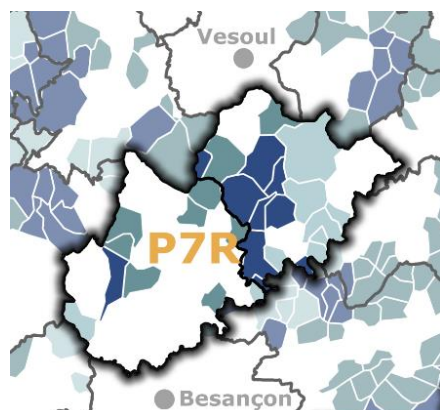
492 établissements actifs employeurs en 2019 (CCPR : 319 CCPMC : 173)

L'économie du P7R est semblable à un territoire rural résidentiel avec une sphère économique présente majoritaire et une faible part d'emplois locaux au vu de la population active. Les secteurs d'activités sont également assez représentatifs de ce type de territoire avec une plus forte proportion des secteurs industriel, BTP et agricole. Sur la CCPMC, on observe un dynamisme économique en termes de création d'entreprises et de progression de la sphère productive. Du côté de la CCPR, on ne retrouve pas cette dynamique. Le Sud du territoire a donc tendance à devenir une campagne résidentielle peu dynamique du point de vue de l'économie et de l'emploi. L'enjeu serait de relocaliser de l'emploi et les services associés dans la CCPR et d'accompagner le dynamisme économique de la CCPMC par le développement des services et des infrastructures pour l'installation d'entreprises.

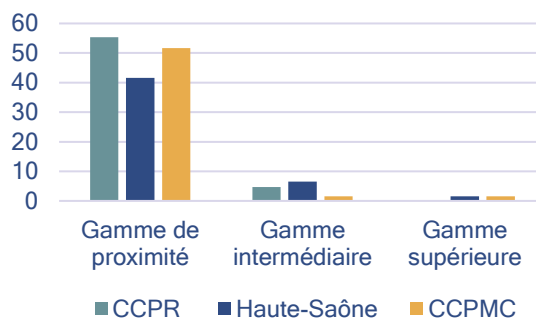
⁴ Sphère productive : agriculture, énergie, industrie, marchandises, etc. ; Sphère présente : services et commerces de proximité, logement, artisanat, etc.

Communes éloignées des services et commerces⁵ (2020) :

- intermédiaires
- de proximité
- de proxi. et interm.



Nombre d'équipements sportifs et culturels pour 10 000 habitants, 2020⁵

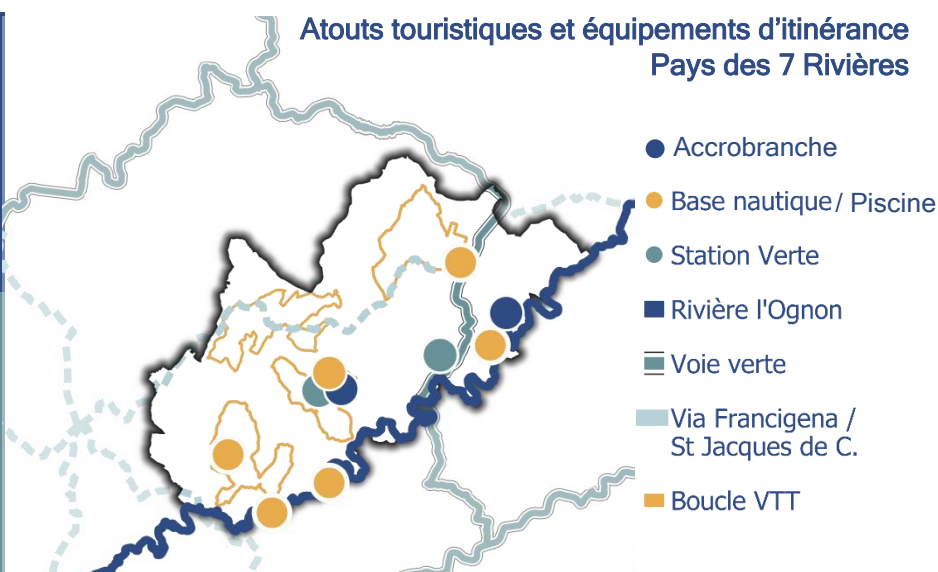


En termes de services, deux problématiques sont présentes sur la partie centre-est du P7R : l'absence d'un ou plusieurs pôles de services et commerces sur la CCPMC et l'accès aux services de proximité par des axes de communication et une offre en transport en commun. La partie Sud de la CCPR semble être bien desservie par les services et les transports notamment par la proximité avec l'agglomération bisontine. Concernant la santé, l'offre est assez bien développée mais nécessite une amélioration pour la CCPMC en termes de santé de proximité et de spécialistes.⁵

Les équipements sportifs et culturels de proximité semblent suffisants en nombre. Cependant, il manque des équipements de gamme intermédiaire dans les centralités du territoire (Rioz, Montbozon, Dampierre-s-L.). Il y a un réel potentiel de développement des activités de pleine nature notamment par la proximité de pôles urbains. La diversité d'activités déjà présente pourrait se développer et se requalifier.



Atouts touristiques et équipements d'itinérance
Pays des 7 Rivières



L'écotourisme est un potentiel touristique qui commence à être exploité (2 stations vertes labélisées sur le P7R) et qui peut encore se développer en se basant sur les atouts déjà présents. Avec le SlowUp, le P7R bénéficie d'un événement écotouristique porté localement et qui rayonne au-delà de la région. Le territoire est également parcouru par des axes d'itinérance majeurs permettant la randonnée, le cyclotourisme et les activités nautiques. L'offre touristique et de services en lien direct avec ces axes possède donc un bon potentiel de développement.

La création de la destination Vallée de l'Ognon et l'Office de tourisme à l'échelle du P7R permettent une bonne coordination, interne et externe, du développement touristique. Cependant, le territoire ne bénéficie pas d'un produit d'appel touristique phare (patrimoine unique, élément remarquable avec un fort rayonnement). Il possède néanmoins certains éléments touristiques de qualité qui peuvent lui permettre de développer une offre touristique diversifiée et attrayante.

⁵ BPE, Gammes d'équipements : proximité (épicerie, boulangerie, bibliothèque, terrain multisport, etc.) ; intermédiaire (police, collège, bassin de natation, skate etc.) ; supérieure (pôle emploi, spécialiste médical, hypermarché, parcours santé, cinéma, etc.)

⁶ Sollicitation directe : à l'office de tourisme, par téléphone, par email, sur stand de promotion (hors visites du site internet)

1.1.3 Enjeux et thématiques retenues

Le diagnostic a permis d'établir les enjeux du territoire qui ont été complétés ou corrigés par la parole des acteurs du territoire lors du processus de concertation. La définition des enjeux a servi à la sélection des 4 thématiques d'action parmi la liste présentée dans l'appel à candidature régional.

La thématique portant sur les **transitions énergétique, écologique et numérique** est obligatoire. Comme tous les territoires, le P7R se doit de répondre aujourd'hui à ces enjeux globaux par des solutions locales. Concernant la transition énergétique, la forte dépendance à la voiture individuelle induit nécessairement une consommation importante de produits pétroliers. La mobilité est donc un enjeu prioritaire. Cependant, il est difficile de développer l'usage de modes de déplacement doux en milieu rural où les densités sont faibles et l'accès aux services reste difficile même en voiture. Il conviendrait donc de soutenir des solutions innovantes et de proposer une multiplicité de solutions de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. L'enjeu énergétique passe aussi par la production d'énergies renouvelables encore trop peu développées et par la sobriété des bâtiments. Sur ce point, le territoire doit faire émerger des projets exemplaires afin d'insuffler une véritable transition. Ces projets se doivent d'être vertueux pour les filières locales et pour l'environnement. Justement, l'environnement est un véritable atout du territoire qu'il convient de préserver et sur lequel il faut pouvoir se reposer pour faire émerger une conscience écologique auprès des habitants. Au regard du changement climatique, il ne faut pas seulement le préserver mais aussi accompagner son adaptation par des politiques prospectives notamment forestière. Le changement des pratiques et des modes de consommation et de production constitue l'enjeu incontournable de ces transitions. Pouvoir consommer et produire localement de façon durable est une nécessité. Il convient de développer partout la culture du réemploi, du recyclage et de la sobriété. Le numérique est à la fois une solution face à ces enjeux mais c'est aussi un véritable enjeu pour les territoires ruraux. Toutes les populations n'ont pas accès ou ne sont pas formées à ces outils.

Par son positionnement entre deux agglomérations et par la traversée d'un axe routier majeur, le P7R se retrouve au cœur de dynamiques périurbaines. Elles ont modifié en profondeur les espaces ruraux à proximité des villes de Besançon et de Vesoul avec effets positifs et négatifs pour le territoire. D'un côté, le territoire est attractif mais il est indispensable que les services et les commerces suivent cette augmentation de population. L'attractivité de certaines communes entraîne des contrastes interterritoriaux importants qui font de l'accessibilité des services est un enjeu fort pour certaines zones. Continuer à accompagner l'arrivée de nouvelles populations dans les zones attractives tout en développant des solutions innovantes d'accès aux services dans les zones les plus isolées est un véritable défi pour le P7R. Par ailleurs, la qualité de vie, les liens sociaux et l'économie locale vont de pairs sur un territoire. Le P7R doit pouvoir retrouver une forme d'économie de proximité qui ne repose pas seulement sur les agglomérations voisines et qui permette de développer une véritable vie locale. Pour ces raisons, la thématique **attractivité et services** a été retenue.

Le tourisme semble être un levier pour dynamiser la vie locale en développant les activités de pleine nature et les événements. N'étant pas une destination touristique majeure, le P7R ne peut pas baser son développement économique sur ce seul secteur. Cependant, au travers de l'écotourisme, le tourisme peut non seulement participer à une forme de développement local mais aussi permettre la préservation et la valorisation durable du territoire et de son environnement. En retenant la thématique **écotourisme, tourisme social et solidaire et promotion du territoire**, l'enjeu n'est pas de transformer le territoire pour attirer toujours plus de touristes, mais plutôt de mettre en valeur les atouts du P7R dans une logique durable. Cela doit être réalisé au bénéfice à la fois des habitants et des agglomérations voisines en proposant une offre d'excursion, de restauration et d'événements.

L'enjeu autour de la qualité de vie des habitants est un véritable fil conducteur. Pour pouvoir agir efficacement dessus, la thématique autour **de la culture, du sport, des loisirs et de la vie associative** a également été retenue. La vie associative locale, les clubs sportifs et culturels sont des piliers du lien social et du bon vivre sur un territoire. Aujourd'hui, l'essoufflement de l'engagement bénévole, le manque de visibilité et d'attractivité des activités culturelles locales constituent des enjeux importants. Soutenir des actions innovantes et favoriser les partenariats entre les acteurs apparaissent alors comme des solutions intéressantes.

THEMATIQUES RETENUES

1. Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires (urbanisme durable, transition énergétique et écologique, gestion économe des ressources, alimentation de proximité et de qualité)
2. Améliorer l'attractivité des territoires, en garantissant un socle commun de services aux citoyens
3. Développer l'éco-tourisme, le tourisme social et solidaire et la promotion du territoire
4. Développer les programmes culturels, le sport pour tous, les loisirs et la vie associative

1.2 Stratégie du GAL

Au regard des enjeux actuels, l'objectif du programme LEADER 2023-2027 sera de favoriser le développement de projets pour atteindre un avenir souhaitable. Cet avenir pour le territoire est décrit au travers de 4 qualificatifs faisant chacun référence à un objectif de développement pour le Pays des 7 Rivières. Ces qualificatifs forment le mot « RIVE » pour montrer que cela représente une direction vers laquelle le territoire doit et souhaite se diriger.

Pays des 7 Rivières

Nouvelle RIVE

Responsable, Innovant

Vivant, Engagé



RESPONSABLE

Le territoire fait aujourd'hui face à 3 problématiques majeures à l'instar de l'ensemble des sociétés.

Premièrement, nous devons limiter et nous adapter au changement climatique. Cette crise est la conséquence directe de nos modes de vie très émetteurs de gaz à effet de serre et très consommateurs de ressources. Puis, nous devons répondre au choc pétrolier vers lequel nous nous dirigeons par notre forte consommation d'énergies fossiles. Le troisième choc concerne le déclin de la biodiversité. Ce dernier est engendré par les activités humaines qui consomment des terres et dégradent les écosystèmes.

Face à ce constat, le territoire se doit d'être responsable. L'objectif est d'engager et d'accompagner l'ensemble des acteurs et des habitants dans la transition écologique et énergétique. Les solutions locales mobilisables face à ces enjeux globaux sont :

- la sobriété dans l'utilisation des ressources et de l'énergie,
- le remplacement des énergies fossiles par les énergies renouvelables
- l'évitement, la réduction et la compensation de nos impacts sur l'environnement

► **OBJECTIF 1** : Engager le territoire, ses acteurs et ses habitants vers une transition écologique et énergétique pour un territoire plus sobre, qui préserve son environnement, ses ressources et qui s'adapte aux changements à venir.

Le Pays des 7 Rivières bénéficie d'une bonne coordination des acteurs du tourisme mais reste moins attractif que des bassins touristiques majeurs à proximité. Ainsi, le développement touristique se doit d'être innovant en se démarquant de ces destinations. L'écotourisme apparaît comme un réel potentiel pour se démarquer et attirer un public différent. Il sort des logiques de développement touristique classique et il constitue aussi un moyen de développer et de mettre en valeur les atouts propres au territoire en privilégiant des activités centrées sur la nature.

INNOVANT

Le pays des 7 rivières présente un réel potentiel pour accueillir un tourisme itinérant centré sur des modes de déplacement doux tels que le cyclotourisme ou la randonnée. Les espaces naturels et les lieux encore non investis peuvent devenir quant à eux de véritables forces en les utilisant de manière innovante pour accueillir des événements et des projets culturels. En encourageant les pratiques responsables et respectueuses de l'environnement dans l'ensemble du secteur touristique l'écotourisme peut devenir un véritable marqueur territorial.

L'objectif est de pouvoir faire découvrir les richesses du territoire tout en ayant aussi des retombées positives en termes :

- de qualité de vie pour les habitants concernant l'offre événementielle et l'offre d'activités
- de préservation et de valorisation des patrimoines naturels, paysagers et villageois

► **OBJECTIF 2 :** Assurer une offre événementielle de qualité et promouvoir un tourisme doux et respectueux de l'environnement qui s'appuie sur le potentiel du territoire en termes d'itinérance et d'activités de pleine nature.

VIVANT

Le territoire est attractif et continue d'années en années à accueillir de nouveaux habitants travaillant souvent dans les agglomérations voisines (Besançon, Vesoul). Il convient donc de pouvoir subvenir aux besoins croissants en termes de services et de commerces de proximité. Au-delà des services de base, il y a un réel enjeu de conservation d'une qualité de vie propre au territoire. Cette qualité de vie tient avant tout de la cohésion sociale des habitants, du dynamisme associatif et de la présence d'activités et de lieux de vie locaux. Aujourd'hui, Le territoire doit également pouvoir apporter des solutions pour des besoins qui s'affirment de plus en plus :

- l'accès à la culture et son intégration dans tout type de projets
- la mutation numérique des activités, des emplois et des services
- la solidarité, le partage, l'inter-formation

Face à l'ensemble de ces enjeux, l'objectif aujourd'hui pour le P7R est de rester un territoire vivant et attractif pour l'ensemble des habitants actuels et à venir.

► **OBJECTIF 3 :** Maintenir un niveau de services et une qualité de vie face à une démographie croissante pour préserver un territoire vivant et répondre aux nouveaux besoins.

ENGAGE

Le Pays des sept rivières est un territoire qui souhaite s'engager en faveur de l'inclusivité.

Cela repose entre autres sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux services et aux activités. Sur le territoire, cet enjeu tient à la création d'infrastructures adaptées ainsi qu'à l'équipement et à la formation des acteurs.

L'engagement du pays en faveur de l'inclusivité réside également dans l'égalité homme-femme. Celle-ci se construit notamment dans la pratique sportive. Ainsi, le développement du sport féminin est aujourd'hui un véritable levier d'action face à cet enjeu. Le territoire porte l'objectif de faciliter l'accès et encourager la pratique sportive des habitantes du territoire.

Enfin, il y a un enjeu d'équilibre territorial en termes d'accès aux services et aux commerces. L'inclusivité passe aussi par le développement de solutions pour réduire les disparités territoriales et garantir à tous un niveau souhaitable de services. L'accessibilité de ces services nécessite des projets innovants à destination des zones rurales les moins denses du territoire.

► **OBJECTIF 4 :** Permettre l'accès aux services et aux activités à tous en intégrant l'inclusivité dans les projets et en favorisant l'égalité territoriale.

ARBRE D'OBJECTIFS

Objectifs stratégiques

Engager le territoire, ses acteurs et ses habitants vers une **transition écologique et énergétique** pour un territoire plus sobre, qui préserve son environnement, ses ressources et qui s'adapte aux changements à venir

Assurer une **offre événementielle** de qualité et promouvoir un **tourisme "doux"**, **respectueux de l'environnement** qui s'appuie sur le potentiel du territoire en termes d'itinérance et d'activités de pleine nature

Maintenir un **niveau de services et une qualité de vie** face à une démographie croissante pour répondre aux nouveaux besoins et préserver un territoire vivant

Permettre l'**accès aux services et aux activités à tous** en intégrant l'inclusivité dans les projets et en favorisant l'égalité territoriale

Objectifs opérationnels

- Encourager les changements de comportements et de pratiques
- Développer la production d'énergie renouvelable et la sobriété
- Développer les mobilités durables
- Faciliter les circuits courts et l'économie circulaire
- Adapter la forêt au changement climatique
- Contribuer aux continuités écologiques et la biodiversité

- Soutenir les actions de promotion du territoire
- Requalifier et développer les hébergements touristiques et la restauration
- Favoriser le tourisme centré sur la nature et le tourisme itinérant durable
- Développer les activités de pleine nature et les activités touristiques
- Faciliter les événements et les manifestations sur le territoire

- Développer et soutenir la création de tiers-lieux
- Poursuivre le développement des services de bases : culture, sport, santé, enfance, jeunesse
- Coordonner et dynamiser la vie associative

- Créer des espaces et des événements solidaires au sein du territoire
- Soutenir les services et commerces itinérant au profits du territoire
- Adapter le tourisme aux handicaps
- Faciliter un accès inclusif au sport



1.3 Coopération

Par le biais de cette nouvelle programmation LEADER, le Pays des 7 Rivières souhaite faire de l'axe coopération un moyen de coordonner des projets qui dépassent les limites du territoire en s'associant avec des collectivités et des GAL voisins.

Le dispositif de coopération sera construit sur deux types d'aide qui ont été utilisées au cours de la précédente programmation et qui ont fait leur preuve :

- Une aide pour le dispositif « de l'idée au projet » qui permet de financer les rencontres et les échanges préalables entre les acteurs des territoires souhaitant développer un projet de coopération.
- Une aide pour la réalisation des projets de coopération après leur définition concrète par les porteurs

Plusieurs pistes de coopération ont émergé et les premiers contacts ont été établis mais cela ne préfigure pas les projets qui se réaliseront effectivement lors de la prochaine programmation.

→ Coopération interterritoriale

Des pistes de coopération interterritoriale ont émergé lors d'une réunion sur la coopération LEADER, qui s'est tenue durant la phase de concertation, le 19 juillet 2022, entre les **Pays de Haute-Saône** et celui du **Doubs Central**.

Les territoires candidats ont partagé leur intérêt pour se rapprocher sur les thèmes suivants :

- L'évaluation des stratégies LEADER,
- La valorisation des voies vertes,
- La promotion des mobilités douces et partagées : événements et outils de communication sur les voies vertes, défi covoiturage,
- Le développement et l'émergence de projets d'économie sociale et solidaire,
- La culture,
- La sensibilisation aux milieux aquatiques et à la biodiversité de la Vallée de l'Ognon,
- La sensibilisation à la vulnérabilité des forêts franc-comtoises due au changement climatique.

Les projets se feront sur la base du volontariat, mais ces réflexions ont permis d'initier une première étape de collaboration en vue d'éventuels projets de coopération fructueux et ambitieux.

Ces thématiques ne préfigurent en aucun cas l'ensemble des pistes de coopération identifiées par chacun des candidats et n'exclut pas l'ouverture à la coopération transnationale, sur ces thématiques comme sur d'autres.

Une autre piste de coopération est envisagée à la demande des élus du territoire avec un **GAL du Sud-Ouest de la France** sur la thématique de la **promotion du territoire** et du **tourisme**. Les départements de la Lozère, de l'Aveyron, du Tarn et de l'Aude ont été ciblés pour leur capacité de marketing territorial et de développement touristique en milieu rural. Plusieurs GAL de ces départements ont été sélectionnés puis contactés.

→ Coopération transnationale

Au niveau transnational, le GAL du P7R envisage de développer un projet de coopération soit autour de **l'enjeu écotourisme** soit autour de **l'enjeu global de développement rural**.

Pour le premier, il est envisagé de se rapprocher de GAL dans des pays du Nord de l'Europe tel que les **Pays-Bas** ou les **pays nordiques**. Beaucoup de touristes de ces pays viennent en effet en Haute-Saône pour son caractère naturel, préservé et verdoyant. Ce sont également des pays qui ont développé une véritable culture du vélo dont on peut s'inspirer dans notre volonté de développement du cyclotourisme. En coopérant sur un projet autour de ces thématiques, chacun des deux GAL pourrait communiquer sur l'offre touristique et la richesse du territoire partenaire auprès de ses habitants. Les GAL pourront ainsi faire la promotion de leur territoire au niveau européen tout en s'inspirant mutuellement des initiatives touristiques locales.

Pour le second enjeu, le P7R souhaiterait se rapprocher de la **Pologne** pour coopérer sur le concept du développement local et durable en milieu rural. Cette coopération sera l'occasion de partager les pratiques, les modes d'organisation et de gouvernance entre les 2 pays. La Pologne a été sélectionnée à la suite d'une recherche des thématiques et des projets portés par les GAL à travers l'Europe.

1.4 Articulation avec les autres stratégies

Le programme LEADER 2023-2027 aura pour vocation d'être cohérent avec les stratégies régionales, départementales, du P7R et des Communautés de Communes.

→ Avec les stratégies régionales et départementales

Pour cela, les Fiches Actions intègrent des conditions d'admissibilité en lien avec les autres stratégies. Par exemple, les projets de rénovation thermique et de construction de bâtiments devront respecter les éco conditionnalités régionales en vigueur. De même, les projets d'infrastructures telles que les voies vertes ou les équipements sportifs devront être identifiés dans les schémas d'aménagements départementaux élaborés par les services de la Haute-Saône.

Le respect des objectifs régionaux définis par le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) sera un point de vigilance pour la sélection des projets lors des comités de programmation. L'effort sur la réduction de l'artificialisation des sols des dispositifs spécifiques est ainsi une condition d'admissibilité transversale sur tous les projets d'infrastructures et d'aménagements.

Le programme LEADER 2023-2027 s'articulera avec les orientations et les priorités retenues dans les Contrats PACT II 2020-2025 (Programme d'Action Concertée Territoriale) signés par le Département avec les Communautés de Communes du Pays Riolais et du Pays de Montbozon et du Chanois.

→ Avec les stratégies du Pays des 7 Rivières

Le P7R portera, en parallèle du programme LEADER, le Contrat de Territoire 2022-2028 - Territoire en Action. Cette contractualisation avec la Région se basera sur le même diagnostic que la présente candidature. Ce contrat sera complémentaire avec le programme LEADER. Les thématiques d'interventions qui ont été retenues sur le P7R sont :

- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique (axe obligatoire)
- Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population (axe obligatoire)
- Favoriser les mobilités durables du quotidien (axe optionnel)

Le P7R se portera également candidat à l'appel à manifestation d'intérêt au titre du FEDER rural. La mise en œuvre du FEDER rural se basera sur la stratégie territoriale du P7R et notamment sur le Contrat de Territoire 2022-2028 - Territoire en Action.

Un nouveau PCAET volontaire sera porté par le P7R sur la période 2023-2027. Il ciblera un ensemble d'actions prioritaires pour les objectifs concernant la transition énergétique, la qualité de l'air et le changement climatique.

→ Avec les stratégies des Communautés de Communes

L'élaboration du diagnostic de la candidature LEADER s'est basé sur les PLUi des 2 Communautés de Communes du P7R. Entre autres les documents d'urbanisme des EPCI ont pu servir à établir les projections en termes de population et de logements sur le P7R et donc à déduire les besoins associés. En intégrant et en réactualisant les données et les conclusions des diagnostics des PLUi, l'objectif est de pouvoir partager un diagnostic commun afin d'agir de concert à différentes échelles sur les enjeux locaux et globaux du territoire.

LA GOUVERNANCE

2.1 Elaboration de la candidature

L'élaboration de la candidature s'est déroulée en deux temps. En premier lieu, les acteurs du territoire ont pris part à un processus de concertation. Les éléments qui en sont ressortis ont ensuite été synthétisés et employés pour l'élaboration du dossier de candidature.

Un pré-diagnostic, présenté lors du Conseil d'Administration du Pays des 7 rivières en mars 2022, a permis de retenir 4 thématiques dans la liste présentée dans l'appel à candidature. Cf. 1.1.3 *Enjeux et thématiques retenues*. Sur la base de ces thématiques, le processus de concertation avait pour objectif de faire remonter de potentiels projets et besoins sur le territoire. Trois ateliers de concertation ont été organisés en parallèle de plusieurs entretiens individuels avec des acteurs clés n'ayant pas pu être présent. Les ateliers se sont déroulés sur 3 communes réparties sur le territoire dans un but de faciliter la mobilisation de tous les acteurs.

Processus de concertation

ATELIER 1 26/04/2022, Voray-sur-l'O.	ATELIER 2 27/04/2022, Rioz	ATELIER 3 10/05/2022, Dampierre-s.-L.
Transition écologique, énergétique et numérique	Attractivité & Tourisme	Culture, Sport, Loisirs & Vie associative
27 présents 18 publics 9 privés	26 présents 19 publics 7 privés	21 présents 13 publics 8 privés
+ 7 Entretiens individuels		

Chaque atelier a porté sur une ou deux thématiques selon leurs similitudes. En plus de l'ensemble des élus sur le territoire, des acteurs spécifiques ont été invités pour chaque atelier selon leurs domaines d'interventions. Au total, environ 300 acteurs différents ont été invités, tout atelier confondu. Les acteurs étaient à la fois publics et privés pour conserver la philosophie du programme LEADER et pour faire connaître le programme au-delà des cercles déjà initiés.

Déroulement des ateliers

Présentation d'un diagnostic et des enjeux du territoire



4 tables, 1 sous-thématique par table



Remplissage d'enveloppes avec des besoins / projets liés à la sous thématique



Synthèse et restitution du contenu des enveloppes



Déplacement des enveloppes et des sous-thématiques associées



Le déroulé des ateliers a permis à chaque acteur de pouvoir intervenir sur l'ensemble des sous thématiques. L'utilisation d'enveloppes tournantes permettait de ne pas influencer les tables et donc de libérer la parole tout en recueillant l'avis et les idées de chacun.

Sous-thématiques des ateliers de concertation

Transition écologique, énergétique et numérique	Attractivité & Tourisme	Culture, Sport, Loisirs & Vie associative
Numérique Transition énergétique, mobilité et urbanisme durable Transition écologique et gestion économe des ressources Agriculture et alimentation de proximité et de qualité	Services à la population Ecotourisme Promotion et vie du territoire Tourisme social et solidaire	Manifestations et évènements Inclusion handicap et sports féminins Equipements Loisirs et activités de pleine nature

Toutes les idées ressorties lors des 3 ateliers et des entretiens individuels ont ensuite été synthétisées. Cette synthèse a été présentée lors d'une réunion de restitution en juin (03/06/2022). Tous les acteurs ayant été invités aux ateliers ont été conviés à la restitution. La réunion a permis à certains acteurs non présents lors des ateliers de prendre connaissance et de réagir face aux résultats du processus de concertation.

Par la suite, l'élaboration de la candidature s'est concentrée sur la rédaction des éléments du dossier. L'élaboration du diagnostic territorial a permis de définir des enjeux puis des objectifs s'inscrivant dans une stratégie globale. Cette stratégie s'est construite en lien avec les 4 thématiques retenues. La définition du titre et des éléments de la stratégie a été travaillée en collaboration avec les élus du Conseil d'Administration du Pays des 7 Rivières. La rédaction des fiches actions a fait l'objet d'un travail d'intégration des résultats de la concertation. Cependant, les idées ressorties lors des ateliers ont été filtrées et observées au prisme des différents fonds européens dans la logique des lignes de partage.

Les éléments du dossier de candidature (stratégie, titre, fiches actions, etc.) ont été présentés et soumis à validation lors du Conseil d'Administration de l'association du Pays des 7 Rivières qui s'est tenu fin juin (20/06/2022).

2.2 Modalités de mise en œuvre et de suivi du programme



L'animation réalisée par l'équipe technique LEADER aura pour but de communiquer sur le programme afin d'identifier d'éventuels porteurs de projets. Elle pourra aussi faciliter la sollicitation spontanée du GAL sur des projets en lien avec la stratégie. À la suite d'une première sollicitation, les chargés de missions réaliseront un entretien préalable avec le porteur de projet pour l'informer des conditions du programme, vérifier l'éligibilité du projet et éventuellement rediriger le porteur vers une autre source de financement public.

À la suite de cet entretien, le porteur sera invité à monter un dossier préalable qui sera soumis à l'avis d'opportunité du GAL. Cette phase se fera sur la base d'une grille de notation. Etant donné que cette grille correspond au principal outil de sélection des projets, elle sera créée par le GAL en début de programmation lors d'ateliers de travail. Chaque dossier de demande d'aide comportera donc un avis d'opportunité avec une note.

À la suite de l'instruction par les services de la Région, le projet pourra être programmé par le GAL au cours d'un autre comité de programmation. En fonction de l'évolution du projet entre le premier passage en comité et ce deuxième passage, la note pourra évoluer et impacter la décision du GAL.

Pour pouvoir faire émerger des projets sur une thématique en particulier, un groupe projet pourra être mobilisé après délibération du comité de programmation. Ce groupe projet aura pour but de réfléchir aux projets concrets à soutenir et à développer pour répondre à un objectif opérationnel précis de la stratégie. Il sera composé :

- D'un groupe permanent d'acteurs du GAL composé de membres volontaires du comité de programmation. Leur rôle sera de participer aux travaux du groupe projet en apportant une vision globale de la stratégie et du fonctionnement du programme LEADER. Ils auront également pour tâche de faire remonter lors des comités de programmation les échanges et les avancées du groupe projet.
- d'un ensemble d'acteurs privés et publics concernés par la thématique du groupe projet. Ces acteurs ne doivent pas obligatoirement déjà faire partie du comité de programmation.
- d'invités ponctuels pouvant apporter des retours d'expériences sur des projets touchant à la thématique.

L'animation du groupe pourra être réalisée par l'équipe technique LEADER. Cependant, le groupe projet sera en autogestion notamment pour décider de la fréquence des rencontres et pour décider de conclure leur travail sur l'objectif opérationnel.

Au cours de la programmation, le GAL pourra également mettre en place des appels à projets spécifiques. Ces derniers reposeront sur les priorités inscrites dans les fiches actions. Dans ce cas, une commission d'analyse des projets sera convoquée. Sa composition sera modifiée en fonction des thématiques abordées et des éventuels conflits d'intérêts. Les missions de cette commission seront :

- rédiger le cahier des charges de l'appel à projet
- faire une proposition de grille de sélection
- analyser les dossiers qui seront déposés auprès du GAL
- émettre un avis technique sur les dossiers

Un comité de travail sera constitué en début de programmation pour développer un ou des projets de coopération.

Organes du GAL Pays des 7 Rivières



2.3 Comité de programmation

Le comité de programmation est une instance décisionnelle du GAL. Il est constitué de partenaires locaux du territoire, représentatifs des différents secteurs couverts par la stratégie de développement. Il s'appuie sur un des 7 fondamentaux LEADER qui est le partenariat public/privé en étant composé à la fois de membres du collège public et de membres du collège privé. Le comité de programmation sera composé de 40 membres, dont 20 titulaires et 20 suppléants. Il doit être composé de 50% de membres privés et de 50% de membres publics, c'est-à-dire de 20 membres privés et de 20 membres publics. Des partenaires institutionnels seront invités en plus lors des comités de programmation : la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Haute-Saône représentant l'Etat.

Une attention particulière sera portée au respect de la parité homme-femme dans les membres du GAL.

- **Membres publics**

Les vice-président.e.s de Communauté de Communes seront désigné.e.s par chaque Communauté de Communes (délibération). Pour les représentant.e.s (mairie ou adjoint.e) de bourg ou de petite commune, le P7R réalisera un appel à candidature. La composition du collège public a pour but d'assurer une bonne représentativité du territoire au travers de représentant.e.s communautaires, de communes diversifiées et réparties géographiquement ainsi que de structures publiques transversales (SMAMBVO, P7R).

Publics	
Titulaires	Suppléants
Conseiller.e Départemental.e	Elu.e communal.e
Président.e P7R	Représentant.e de Commissions P7R
Président.e CCPR	Vice-Président.e CCPR
Président.e CCPMC	Vice-Président.e CCPMC
Représentant.e commune bourg CCPR	Représentant.e commune bourg CCPR
Représentant.e commune bourg CCPMC	Représentant.e commune bourg CCPMC
Représentant.e petite commune CCPR	Représentant.e petite commune CCPR
Représentant.e petite commune CCPMC	Représentant.e petite commune CCPMC
SMAMBVO	SMAMBVO
ADEME	ADEME

- **Membres privés**

Pour la désignation des membres privés, le GAL procédera à un appel à candidature parmi l'ensemble des personnes intéressées et qui se sont mobilisées lors du montage de la candidature (ateliers de concertation, entretiens individuels...). Le collège privé devra couvrir l'ensemble des grands domaines d'actions inscrits dans la stratégie. Pour chacune des thématiques, il y aura deux structures différentes afin d'inscrire un titulaire et un suppléant.

Privés	
Domaines d'action	
Sport / Culture	Tourisme
Activités de pleine nature	Promotion du territoire
Vie associative	Economie locale
Environnement	Commerces de proximité
Transition écologique, énergétique	Agriculture, forêt et alimentation

- **Président.e**

Le/la Président.e du GAL sera élu.e par et parmi les membres du comité de programmation suite à leur désignation. Un poste de Vice-Président.e sera également mis en place suivant les mêmes modalités.

2.4 Echanges de pratiques et transfert d'expérience

Dès le lancement de la nouvelle programmation seront organisées des réunions d'information, à visée pédagogique, au sein des conseils communautaires des 2 Communautés de Communes du Pays.

Vis-à-vis des autres territoires, les échanges de pratiques et les transferts d'expérience se feront au sein de réseaux existants intégrant les territoires LEADER. Le GAL du Pays des 7 Rivières participera activement aux manifestations, aux sollicitations et aux outils qui pourront être réalisés dans le cadre de ces réseaux :

- Rencontres Inter-GAL
- Journées de formations entre GAL, Région et ASP
- Réseau Rural Régional
- Réseau Rural National et Européen
- Pôle Régional d'Appui aux Territoires

Le GAL du P7R pourra adhérer à Leader FRANCE, l'association de fédération des territoires Leader en France. En adhérant à cette fédération, le P7R pourra faire remonter des retours d'expériences concernant le programme Leader. Il pourra mettre en lumière les difficultés et proposer des pistes d'évolution dans la pratique et le fonctionnement Leader au niveau local. C'est également, une association qui met en réseau les territoires pour faire la promotion des bonnes pratiques, faciliter les projets de coopération et proposer des outils d'accompagnement des GAL.

LE PLAN D' ACTIONS

4 Fiches Actions THEMATIQUES*	1 Fiche Action INGENIERIE	1 Fiche Action COOPERATION
----------------------------------	------------------------------	-------------------------------

* 1 fiche par thématique retenue. Cf. 1.1.3 Enjeux et thématiques

Les fiches actions ont été rédigées à partir de la synthèse du processus de concertation. Mais elles ont aussi pour vocation d'inclure des projets qui n'auraient pas encore été identifiés et qui pourraient émerger et s'intégrer dans la stratégie.

Selon le principe de non-recouvrement des fonds européens, une analyse des lignes de partage a été prise en compte lors de la rédaction des fiches :

- Sur la thématique alimentaire et agricole, le programme LEADER ne financera pas d'exploitants agricoles ou de bénéficiaires de type agricole (CUMA, Coopérative, etc.) sur des opérations présentes dans le Plan Stratégique National (PSN) du FEADER. Les opérations concernées dans les fiches actions sont les actions de développement des circuits-courts et de l'économie circulaire et les actions en faveur de la biodiversité (vergers, haies).
- Concernant la transition numérique, le programme LEADER ne peut financer des projets inérant à la thématique village intelligent définie dans le Programme Opérationnel (PO) du FEDER. Le GAL du Pays des 7 rivières financera seulement des projets d'espaces de coworking liés à l'enjeu mobilité et des

projets de tiers-lieux ponctuels. La ligne de partage s'effectuera sur la nature des projets et les porteurs seront redirigés sur le fonds le plus approprié par l'équipe technique du GAL.

- Pour les actions en faveur de la biodiversité, le PSN du FEDER intervient sur les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. Le programme LEADER interviendra sur cette thématique seulement sur des projets de moindre envergure, innovants et qui sortent des schémas régionaux. En effet, le FEDER intervient sur les corridors et les réservoirs écologiques considérés comme majeurs et prioritaires. Cette définition est en lien avec les schémas régionaux stratégiques pour la biodiversité.
- Le PSN FEADER intervenant déjà sur les projets de méthanisation, le programme LEADER interviendra seulement sur des projets concernant les énergies renouvelables solaires et bois-énergie dans le cas d'une autoconsommation.
- Le FEDER rural intervient sur les thématiques « mobilité » et « tourisme durable, patrimoine, équipements culturels ». Le programme LEADER interviendra également dessus et la ligne de partage s'effectuera sur un montant seuil de 200 000 €.

Certains projets ressortis lors des ateliers de concertation ne pourront pas être financés par le programme LEADER selon la même logique de lignes de partage. On peut prendre l'exemple de projets en faveur de la télémédecine (FEDER), des projets de fermes pédagogiques (FEADER) ou encore des projets facilitant la garde d'enfants (FSE+).

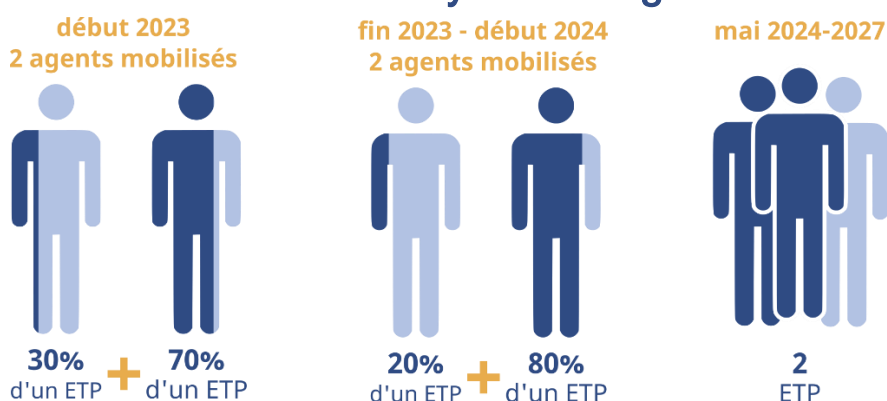
► Les Fiches Actions sont présentes en annexe du dossier.

LA MAQUETTE FINANCIERE, LE PILOTAGE ET L'EVALUATION

4.1 Ingénierie

Pour l'animation et le pilotage du programme LEADER 2023-2027, un équivalent temps plein (ETP) sera mobilisé au début de la période. Une partie de l'équipe développement local du P7R restera mobilisée pour la gestion de la précédente programmation étant donné le chevauchement des programmes LEADER 2014-2022 et 2023-2027. Dans la deuxième moitié de la programmation, deux ETP seront mobilisés. Ainsi, la composition de l'équipe LEADER évoluera au cours du programme :

Evolution des moyens en ingénierie



Les agents mobilisés sur le programme LEADER 2014-2022 seront reconduits si la candidature du Pays des 7 Rivières est retenue. Le territoire gardera le bénéfice d'une équipe technique pérenne, expérimentée et opérationnelle.

Cette répartition des moyens en ingénierie est susceptible d'évoluer en fonction des besoins et des moyens humains disponibles au sein du pôle développement local de l'association du Pays des 7 Rivières.

Le rôle de l'équipe technique sera de mettre en œuvre la stratégie de développement et les priorités ciblées par le GAL grâce à :

- des actions d'animation pour faire émerger les projets (groupes projets, comité de travail coopération),
- des actions de communication, d'information et de publicité sur le programme,
- l'accompagnement aux porteurs de projet notamment dans le montage des dossiers et la recherche de cofinancements,
- la consultation des cofinanceurs potentiels pour bâtir le plan de financement du projet,
- l'organisation des appels à projets,
- le suivi et la complétude des dossiers tout au long du cycle de vie,
- le suivi du programme, la gestion de la maquette financière et l'édition des avenants à la convention,
- l'organisation des comités de programmation et l'animation du GAL,
- la réalisation et le suivi des évaluations du programme,
- la participation active aux réseaux de développement régionaux et nationaux.

Tout au long du programme, l'ingénierie interne au GAL entretiendra des liens avec les équipes des services instructeur et de l'autorité de gestion. Une collaboration de longue date avec les agents des collectivités du Pays sera poursuivie.

4.2 Suivi-évaluation

4.2.1 Suivi

Le suivi de la stratégie (stratégique, opérationnel et financier) se fera sur la base de deux outils :

- Tableau d'avancement des projets

1. INFORMATIONS GENERALES									
N° dossier EURO-PAC	N° dossier GAL	Intitulé opération	Comcom	FA n°	MO	Public/Privé	Contacts	Echanges P7R	Date AR Dossier préalable
2. DOSSIER PREALABLE									
Coût global prévisionnel HT/TTC	Dépense éligible retenue	Cofinanceurs prévisionnels	PIECES DU DOSSIER					Montant FEADER prévisionnel	
			Notice descriptive	Descriptif MO/PP	Devis détaillés	Délib	PF prévisionnel		
3. DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE									
Fiche de synthèse	Grille de notation GAL	Date avis d'opportunité - Coprog	Formulaire Cerfa + annexes	Avis Cofinanceurs	Création dossier OSIRIS (N°)	Date dépôt Région	Date AR Région		
4. PROGRAMMATION									
Date AR dossier complet Région	Grille de notation réévaluée	Date validation de l'aide - Coprog	Montant FEADER programmé	Date convention juridique	Montant Cofinanceur(s) public(s)	Montant Auto-financement	Montant Cofinanceur(s) privé(s)		
5. PAIEMENT									
Date d'envoi et de retour du dossier de paiement au PP			Date dépôt Région		Montant FEADER versé		Date versement FEADER ASP		

AR : Accusé de réception

ASP : Agence de services et de paiements

Comcom : Communauté de Commune où se réalise le projet

Coprog : Comité de programmation du GAL

Délib : Délibération

Echanges P7R : Suivi des échanges avec le porteur de projet (mails, appel, etc.)

FA : Fiche action

PF : Plan de financement

PP : Porteur de projet

MO : Maître d'ouvrage / porteur du projet

• Tableau de suivi de la maquette financière

Onglet 1	FICHE-ACTION			ENVELOPPE		DISPONIBILITE				
	N°	Intitulé	Volet	Par FA	Par Volet	Montant	%			
Onglet 2	FICHE-ACTION			Enveloppe (Par volet)	DOSSIER				Disponibilité (Montant par volet)	
	N°	Intitulé	Volet		Type d'opération	Intitulé	Type MO	Coût du projet		Montant prévisionnel LEADER
				A				B	= A - B	
Onglet 3 (évolution)	FA		Enveloppe conventionnée		Etat actuel				Enveloppe après transfert entre FA	
	N°	Volet	Par FA	Par Volet	Consommation		Disponibilité		FA	Volet
					FA	Volet	FA	Volet		

Le suivi du programme se fera entre l'équipe technique et le GAL lors de différentes réunions :

- Une réunion hebdomadaire de l'équipe technique avec le président GAL et d'autres membres selon l'ordre du jour
- Un bilan trimestriel sera effectué lors du Conseil d'Administration du P7R. Un compte rendu sera envoyé par la suite à tous les membres du GAL car certains pourraient ne pas faire partie du P7R.
- Le Comité de programmation qui se réunira à minima 1 fois par trimestre
- Le Comité de suivi régional qui réunira le président GAL, l'équipe technique et les services régionaux 1 à 2 fois par an

4.2.2 Evaluation

- L'évaluation mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours aura pour but de faire un point sur la stratégie initiale au regard de l'avancée du programme. Ce travail permettra de préconiser des modifications sur les fiches actions, le fonctionnement du GAL ou la maquette financière pour corriger le programme afin d'atteindre au mieux les objectifs fixés. L'évaluation sera réalisée en interne avec un recours potentiel à un prestataire extérieur ou un renforcement ponctuel de l'équipe technique.

- L'évaluation finale

L'évaluation finale sera pensée en amont du programme par la validation des questions évaluatives et du rétroplanning par le GAL.

Lors de la réunion portant sur la coopération avec les GAL voisins du P7R, l'idée d'une évaluation finale croisée a émergé. Dans le cas d'une évaluation croisée, les questions évaluatives devront être équivalentes entre les GAL et la définition du rétroplanning se fera en coopération entre les territoires.

Pour le moment, le GAL du P7R souhaite réaliser une évaluation finale qui aura pour but d'analyser les résultats et les impacts des projets soutenus au regard des objectifs de la stratégie. L'efficacité et l'efficacéité du programme pour atteindre les résultats observables sur le territoire seront également évaluées. Pour réaliser ce travail, un premier rétroplanning a été élaboré. Il sera par la suite soumis à discussion et validation une fois le GAL du P7R investi.

► **Rétroplanning de l'évaluation finale en annexe du dossier.**

4.3 Communication et Diffusion

Le plan de communication n'a eu de cesse d'être amélioré au fil des candidatures successives du GAL au programme LEADER notamment par le biais d'un renforcement du travail en réseau. Il est donc retenu pour la nouvelle candidature la proposition de mener les actions suivantes :

- Mise à jour permanente de l'interface du Site Internet du Pays des 7 Rivières avec une rubrique consacrée à l'information sur les opportunités offertes et les conditions d'accès aux aides. Le contexte européen et la valorisation de la contribution de l'UE, en particulier celle de LEADER, y seront présentés. Une rubrique sera consacrée aux actualités du programme (bilans, exemples de projets soutenus, appels à projets, etc.).
- Diffusion pédagogique destinée à sensibiliser les porteurs de projets plus ou moins expérimentés et les membres du comité de programmation aux règles et procédures LEADER sous toutes les formes possibles (réunions d'informations, flyers, kakemonos, roll'up etc.).
- Participation, implication, réactivité et disponibilité constante des animatrices :
 - Aux séminaires et rencontres ayant un impact sur la Stratégie Locale de Développement ;
 - Aux formations (et notamment associées aux activités d'évaluation), évènements et groupes de travail dans le cadre du Réseau Rural régional, national ou encore du Réseau Européen de Développement Rural ;
 - Aux voyages d'études, échanges de bonnes pratiques, transferts de connaissances notamment sur les projets innovants ou à forte valeur ajoutée ;
 - A la diffusion d'informations auprès des porteurs de projets potentiels sur les possibilités de financement du GAL et les exigences liées à LEADER ;
 - Par téléphone et par email entre les réunions pour répondre à toute question urgente que peuvent se poser les exécutants des projets.
- Diffusion systématique à tout porteur de projet potentiel de la plaquette de l'Autorité de Gestion régionale sur l'obligation des bénéficiaires en matière de publicité des aides européennes et élaborée spécifiquement pour le FEADER.
- Communication sur les actions soutenues dans le cadre de LEADER relayée dans les journaux locaux et sites Internet des 2 Communautés de Communes voire des communes le cas échéant.
- Diffusion des constats des activités d'évaluation au public cible tant au sein du territoire du GAL (membres du GAL et population) qu'en dehors (Autorité de Gestion régionale, Réseau PAC, autres GAL) dans les conditions définies au plan d'évaluation.

4.4 Maquette financière

La maquette financière a été construite sur la base des postulats suivants :

- 25 GAL seront sélectionnés pour bénéficier de l'enveloppe régionale FEADER de 39 850 000 € attribuée au LEADER.
- 50% de l'enveloppe régionale seront répartis équitablement, soit 797 000 €. Les 50% restants seront répartis selon des critères démographiques, de fragilité et de qualité de la candidature.
- L'animation, la gestion, le suivi et l'évaluation de la stratégie (Fiche action n°5) ne doivent pas excéder 25 % du montant total de la dépense publique par GAL.

Les montants attribués à chaque Fiche action ont été établis sur plusieurs critères :

- Le nombre de projets potentiels collectés lors de la phase de concertation.
- L'estimation des coûts de chaque projet sur la base du programme LEADER précédent.
- Une distribution entre les Fiches actions afin d'agir efficacement et équitablement sur chaque objectif de la stratégie.

Fiche action (intitulé)	Fiche action (n°)	FEADER	Total de la dépense publique (Feader + part nationale)	Part de l'enveloppe FEADER	Cofinanceurs potentiels
Transitions énergétique, écologique et numérique	1	350 000 €	437 500 €	19%	ADEME, Effilogis, SIED70, FNADT, DETR, DSIL, CD70, Région
Attractivité & Services	2	320 000 €	400 000 €	18%	FNADT, DETR, DSIL, CD70, Région
Tourisme & Promotion du territoire	3	250 000 €	312 500 €	14%	DETR, DSIL, CD70, Région
Culture, Sports, Loisirs & Vie associative	4	340 000 €	462 500 €	19%	ANS, FNADT, DETR, DSIL, CD70, Région
Ingénierie	5	450 000 €	562 500 €	25%	
Coopération	6	90 000 €	112 500 €	5%	CD70
TOTAL		1 800 000 €	2 250 000 €		

CONCLUSION

Le diagnostic du territoire et la concertation locale ont permis de définir la stratégie pour la prochaine programmation. Elle se retrouve traduite concrètement par les Fiches actions. Ainsi, le programme LEADER 2023-2027 n'est pas une simple continuité ou actualisation de la précédente programmation mais au contraire un vrai projet de territoire construit par et pour les acteurs locaux.

Sur le Pays des 7 rivières, les programmes LEADER ont toujours réussi à s'adapter aux besoins émergents et soutenir les projets du territoire. Aujourd'hui, l'expérience des acteurs avec le programme en fait une porte d'entrée importante pour les porteurs de projets qui trouvent au sein de l'équipe technique un véritable soutien administratif et un accompagnement dans leur recherche de financement. Le Pays des 7 Rivières a aussi développé une bonne collaboration avec les deux Communautés de Communes pour la mise en œuvre et pour la plus-value qu'apporte le dispositif LEADER.

Le programme LEADER est donc devenu un outil clé du Pays des 7 Rivières au fil des années et la philosophie qui l'accompagne s'ancre chaque année un peu plus dans les pratiques des acteurs locaux. La prochaine programmation sera l'occasion de renforcer cette culture de l'action collaborative et d'innover dans les projets et les méthodes afin de répondre au mieux aux nouveaux enjeux.

ANNEXES

Fiche Action n° 1 : Transitions énergétique, écologique et numérique	1
Fiche Action n° 2 : Attractivité & Services	3
Fiche Action n° 3 : Tourisme & Promotion du territoire	5
Fiche Action n°4 : Culture, Sports, Loisirs & Vies associative	7
Fiche Action n°5 : Ingénierie	9
Fiche Action n°6 : Coopération	10
Liste des communes	11
Délibération Conseil d'Administration 06/07/2021	12
Carte 1 : Population, Infrastructures de transport & Occupation du sol	13
Carte 2 : Equipements sportifs et culturels	14
Carte 3 : Services de santé	15
Eléments de diagnostic	16
Evaluation finale - Rétroplanning	20



ACTION	N°1	Intitulé : Transitions énergétique, écologique et numérique
--------	-----	---

Mise en œuvre des opérations hors-coopération

1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

Objectifs opérationnels ciblés :

- Encourager les changements de comportements et de pratiques
- Développer la production d'énergie renouvelable et la sobriété
- Développer les mobilités durables
- Faciliter les circuits courts et l'économie circulaire
- Adapter la forêt au changement climatique
- Contribuer aux continuités écologiques et à la biodiversité
- Développer et soutenir la création de tiers-lieux

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

- 2.a Création de tiers lieux pour répondre aux enjeux des transitions écologiques et numériques
- 2.b Construction ou rénovation de bâtiments dans une logique de sobriété et de durabilité (énergie, eau, matériaux)
- 2.c Acquisition de véhicules électriques, GPL ou hydrogène et actions liés au développement de mobilités collectives
- 2.d Actions de formations ou de sensibilisation aux transitions écologiques et énergétiques
- 2.e Actions de développement de la production d'énergies renouvelables solaires ou bois-énergie
- 2.f Actions de développement des circuits-courts et de l'économie circulaire
- 2.g Actions pour une gestion durable de la ressource forestière publique
- 2.h Actions en faveur de la biodiversité

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention

4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS

PO FEDER / FSE+ 2021-2027

OS 1.1. Développer et renforcer les capacités de recherche et d'innovation et l'adoption de technologies avancées

3) Soutenir des projets innovants portés par les entreprises

OS 1.2. Tirer parti des avantages de la numérisation pour les citoyens, les entreprises, les organismes de recherche et les pouvoirs publics

5) Soutenir les projets e-formation, e-orientation & e-inclusion (en lien avec la priorité IV)

6) Soutenir les projets e-mobilité

OS 2.1. Promouvoir l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

1) Soutenir les projets visant à améliorer l'intensité énergétique

2) Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires

OS 2.2. Promouvoir les énergies renouvelables conformément à la directive sur les énergies renouvelables (UE) 2018/2001[1], y compris les critères de durabilité qui y sont définis

1) Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables (EnR)

3) Soutenir l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des énergies renouvelables

ORS 2.7. Renforcer la protection et la préservation de la nature, de la biodiversité et des écosystèmes, y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution

1) Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité

2) Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité (corridors et réservoirs des trames écologiques)

OS 5.2. Favoriser de manière intégrée et inclusive le développement social, économique et environnemental, la culture, les patrimoines naturels, le tourisme durable et la sécurité dans les zones non-urbaines

1) Villages intelligents

2) Mobilité

4) Projets de renouvellement urbain en milieu rural

PSN FEADER 2023-2027

Fiche PSN n° 73.01

Modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique (3. Performance énergétique des bâtiments et processus de production) pour les agriculteurs

Accompagnement des transitions agroécologiques des productions végétales (lutte contre l'érosion, implantation de haies) pour les agriculteurs

Investissements dans les unités de méthanisation rurale

Fiche PSN n° 73.02

Protection des cours d'eau et des sols

Fiche PSN n° 78.01

Aide à la formation professionnelle et à l'acquisition de compétences dans les domaines de l'agriculture et de la filière forêt-bois

5. COUTS ADMISSIBLES

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement (matériels et immatériels) suivantes sont prises en compte :

- Espace de co-working, tiers-lieux ;
- Rénovation et construction de bâtiment (RTEExist, RE 2020), Chaufferie bois, Réseau de chaleur urbain, Installations de récupération ou de valorisation des eaux de pluies, Chauffe-eau solaire ;
- Véhicule hydrogène ou électrique ou GPL, Aire de covoiturage, Application de covoiturage, Service de transport en commun, Service de transport à la demande, Bornes de recharge de voiture électrique, Prise de recharge électrique
- Haie, Verger, Ripisylve, Restauration de milieu et de continuité écologique
- Production de bois déchiqueté, Panneau photovoltaïque, Support pour panneau photovoltaïque, Renforcement de toiture et de bâtiment
- Support de communication et de sensibilisation, Animation (prestation, poste), Evènement, Formation
- Travaux forestiers, Plantation d'arbres, Plan de gestion forestière
- Magasin de produits issus de circuits courts, Casiers connectés, Véhicule de livraison, Food-truck, Recyclerie, Outil numérique, Cuisine professionnelle
- Etude

6. BENEFICIAIRES

collectivités territoriales ; groupements de collectivités ; établissements publics ; associations de droit privé ; groupement d'intérêt public ; associations de droit public ; structures coopératives ; entreprises ; petites entreprises au sens communautaire ; PME au sens communautaire ; grandes entreprises au sens communautaire ; groupement d'entreprises ; organismes de formation des secteurs agricoles et forestiers ; établissements publics des secteurs agricoles et forestiers ; groupements d'agriculteurs et de forestiers ; syndicats professionnels ou interprofessionnels ; structure porteuse du GAL ; syndicats mixtes ; micro-entreprises au sens communautaire ;

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- Acquisition de véhicule : véhicule électrique, hybride ou hydrogène
- Tiers lieux : doit intégrer au moins 2 des thématiques suivantes : alimentation, coworking, numérique, réemploi, solidarité, écologie
- Rénovation et construction : doit respecter les écoconditionnalités de la Région en matière énergétique du bâti
- Aire de covoiturage : intégration dans le schéma départemental
- Tout projet d'infrastructure devra démontrer un effort pour : limiter l'imperméabilisation et l'érosion des sols ; densifier les espaces ; réduire, compenser et préserver les espaces agricoles et naturels ; végétaliser les infrastructures.

8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

L'examen et la sélection des projets relevant de cette fiche action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximal d'aides publiques : 100%

Taux fixe de cofinancement FEADER : 80% de la dépense publique nationale

Plafond pour les financements de postes : aide dégressive sur 3 ans maximum ; assiette des dépenses éligibles plafonnée à 30 000 € l'année 1, 20 000 € l'année 2, 16 000 € l'année 3.

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE ACTION - INDICATEURS

Nombre d'espaces de coworking et de tiers lieux créés : 2

Nombre de projets énergétiques exemplaires développés (bâtiments, rénovation, chauffage, EnR) : 2

Nombre d'équipements en faveur des mobilités partagés : 5

Nombre de projet en faveur de la biodiversité et de la restauration de milieux naturels : 2

Nombre d'événements et de supports créés pour la sensibilisation à l'écologie : 3

Nombre de projet de valorisation ou de gestion durable de la ressource forestière : 1

Nombre de projet en faveur de l'économie circulaire : 1

Nombre d'études réalisées : 2

ACTION	N°2	Intitulé : Attractivité & Services
--------	-----	------------------------------------

Mise en œuvre des opérations hors-coopération

1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

Objectifs opérationnels ciblés :

- Développer les mobilités durables
- Développer et soutenir la création de tiers-lieux
- Poursuivre le développement des services de bases : culture, sport, santé, enfance, jeunesse
- Créer des espaces et des événements solidaires au sein du territoire
- Soutenir les services et commerces itinérant aux profits du territoire

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

- 2.a Actions et infrastructures en faveur de l'intermodalité et des déplacements doux
 2.b Création de tiers lieux (lieux multifonctionnels pour les services et la qualité de vie) et développement de projet de revitalisation villageoise
 2.c Soutien à la création de services et commerces itinérants
 2.d Construction, réhabilitation, extension d'infrastructures pour la santé, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse
 2.e Création d'espace de convivialité intergénérationnel en extérieur
 2.f Création d'habitats inclusifs ou solidaires

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention

4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS

PO FEDER / FSE+ 2021-2027

OS 1.2. Tirer parti des avantages de la numérisation pour les citoyens, les entreprises, les organismes de recherche et les pouvoirs publics

- 3) Soutenir les projets e-care (e-santé, maintien à domicile et télémédecine)
 4) Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration & e-citoyen
 6) Soutenir les projets e-mobilité

OS 5.2. Favoriser de manière intégrée et inclusive le développement social, économique et environnemental, la culture, les patrimoines naturels, le tourisme durable et la sécurité dans les zones non-urbaines

- 1) Villages intelligents
 2) Mobilité
 4) Projets de renouvellement urbain en milieu rural

PSN FEADER 2023-2027

Fiche PSN n° 73.06

Investissements dans les voies communales ou intercommunales

5. COUTS ADMISSIBLES

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement (matériels et immatériels) suivantes sont prises en compte :

- Pôles intermodaux, abri et stationnement vélo, piste cyclable, voie verte, signalétique, service de location et de partage de modes de déplacements doux, Aire d'éducation routière, Aires de camping-car (services, stationnement)
- Tiers-lieux, Fab-lab, Pépinière d'artisanat, Réseau d'échange, Evènement, Concours
- Lieux, matériels et équipements pour la jeunesse
- MAM, Crèches, site périscolaire
- Local pour l'accueil de personnel soignant
- Aires de jeux, terrain multisport, équipement de loisirs en extérieur associé à un lieu / espace vivant
- Véhicule, Aménagement de véhicule pour commerce ou service itinérant
- Habitat inclusif, solidaire
- Animation (poste, prestation), Support de communication
- Etude

6. BENEFICIAIRES

collectivités territoriales ; groupements de collectivités ; établissements publics ; associations de droit privé ; groupement d'intérêt public ; associations de droit public ; entreprises ; petites entreprises au sens communautaire ; PME au sens communautaire ; grandes entreprises au sens communautaire ; groupement d'entreprises ; Offices de tourisme ; structure porteuse du GAL ; syndicats mixtes ; micro-entreprises au sens communautaire ; sociétés d'économie mixte ;

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- Acquisition de véhicule : véhicule électrique, hybride ou hydrogène
- Tiers lieux : doit intégrer au moins 2 des thématiques suivantes : service, commerce, convivialité, création, artisanat, réemploi, solidarité, écologie
- Voie verte, piste cyclable : intégration dans le schéma départemental et/ou projet reliant des points d'intérêts (aire de covoiturage, arrêt d'un transport en commun, zone de service, zone de commerce, infrastructure sportive, infrastructure éducative, centre de village)
- Aire de jeux, terrain multisport, équipement de loisir : requiert une forme de consultation, enquête et/ou participation des habitants concernés par le projet pour définir un projet structurant pour la création ou l'amélioration d'un lieu / espace vivant.
- Rénovation et construction : doit respecter les écoconditionnalités de la Région en matière énergétique du bâti
- Tout projet d'infrastructure devra démontrer un effort pour : limiter l'imperméabilisation et l'érosion des sols ; densifier les espaces ; réduire, compenser et préserver les espaces agricoles et naturels ; végétaliser les infrastructures.

8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

L'examen et la sélection des projets relevant de cette fiche action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximal d'aides publiques : 100%

Taux fixe de cofinancement FEADER : 80% de la dépense publique nationale

Plafond pour les financements de postes : aide dégressive sur 3 ans maximum ; assiette des dépenses éligibles plafonnée à 30 000 € l'année 1, 20 000 € l'année 2, 16 000 € l'année 3.

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE ACTION - INDICATEURS

Nombre de projets en faveurs des mobilités douces et de l'intermodalité : 4

Nombre de tiers-lieux créés : 2

Nombre de communes nouvellement desservies par un service ou un commerce itinérant : 10

Nombre de projets d'infrastructures de services aboutis : 3

Nombre d'espaces de convivialité en extérieur aménagés : 3

Capacités des habitats inclusifs et solidaires créés : 30

Nombre d'évènements de cohésion, solidaire ou inclusif organisés : 3

ACTION	N°3	Intitulé : Tourisme & Promotion du territoire
--------	-----	---

Mise en œuvre des opérations hors-coopération

1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

Objectifs opérationnels ciblés :

- Soutenir les actions de promotion du territoire
- Requalifier et développer les hébergements touristiques et la restauration
- Favoriser le tourisme centré sur la nature et le tourisme itinérant durable
- Développer les activités de pleine nature et les activités touristiques
- Faciliter les événements et les manifestations sur le territoire
- Adapter le tourisme aux handicaps

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

- 2.a Soutien au développement de la communication touristique sur le territoire
- 2.b Actions pour l'obtention, la conservation et la promotion d'une labélisation d'un produit ou d'un patrimoine
- 2.c Création / Requalification de l'offre d'hébergement touristique
- 2.d Création de circuits touristiques thématiques
- 2.e Valorisation et aménagement de site à destination touristique
- 2.f Développement de l'offre de tourisme itinérant
- 2.g Actions d'adaptation des hébergements, de la communication et des infrastructures touristiques aux handicaps et actions de communication associées
- 2.h Soutien au développement de l'offre de restauration en soirée
- 2.i Actions de développement de l'offre événementielle touristique et culturelle

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention

4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS

PO FEDER / FSE+ 2021-2027

OS 1.2. Tirer parti des avantages de la numérisation pour les citoyens, les entreprises, les organismes de recherche et les pouvoirs publics

2) Soutenir les projets e-tourisme et e-culture

ORS 2.7. Renforcer la protection et la préservation de la nature, de la biodiversité et des écosystèmes, y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution

1) Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité

OS 5.2. Favoriser de manière intégrée et inclusive le développement social, économique et environnemental, la culture, les patrimoines naturels, le tourisme durable et la sécurité dans les zones non-urbaines

1) Villages intelligents

2) Mobilité

3) Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels

4) Projets de renouvellement urbain en milieu rural

5. COUTS ADMISSIBLES

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement (matériels et immatériels) suivantes sont prises en compte :

- Support de communication, Animation, Gestion de communication, Mise en réseau, Signalétique, Matériel de création / conception
 - Etude, Labélisation, Rénovation de patrimoine, Manifestation
 - Hébergement touristique et ses équipements, Labélisation
 - Circuit / Sentier thématique touristique
 - Site touristique, rénovation de patrimoine
 - Axe d'itinérance, service et équipement associés
 - Evènement touristique, culturel (y compris itinérant), Gestion événementielle, Lieu d'accueil d'évènements
 - Equipement et aménagement de point de restauration (y compris itinérant), Service de livraison alimentaire en lien avec le réseau d'hébergeurs
- (y compris l'adaptation aux handicaps et la communication associée)

6. BENEFICIAIRES

collectivités territoriales ; groupements de collectivités ; établissements publics ; associations de droit privé ; groupement d'intérêt public ; associations de droit public ; structures coopératives ; entreprises ; petites entreprises au sens communautaire ; PME au sens communautaire ; grandes entreprises au sens communautaire ; syndicats professionnels ou interprofessionnels ; Offices de tourisme ; syndicats mixtes ; micro-entreprises au sens communautaire ; particuliers ; sociétés d'économie mixte ;

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- Rénovation ou construction d'hébergement touristique : respect des normes RTE exist, RE 2020 (hors HLL, hôtellerie de plein air, hébergement insolite), garantie du confort d'été
- Requalification d'hébergement touristique : concerne la montée en gamme (obtention d'un label de notoriété nationale ou un niveau de qualité supérieur) ou des travaux pour respecter les écoconditionnalités de la Région
- Acquisition de mobilier : exclu l'électroménager (hors projet de cuisine professionnelle), le matériel audiovisuel, la décoration d'intérieur
- Rénovation de patrimoine : patrimoines classés, monuments aux morts, cimetières et lieux de culte non éligibles
- Acquisition de véhicule : véhicule électrique, hybride ou hydrogène
- Tout projet d'infrastructure devra démontrer un effort pour : limiter l'imperméabilisation et l'érosion des sols ; densifier les espaces ; réduire, compenser et préserver les espaces agricoles et naturels ; végétaliser les infrastructures.

8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

L'examen et la sélection des projets relevant de cette fiche action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximal d'aides publiques : 100%

Taux fixe de cofinancement FEADER : 80% de la dépense publique nationale

Plafond pour les dépenses liées à un postes : aide dégressive sur 3 ans maximum ; assiette des dépenses éligibles plafonnée à 30 000 € l'année 1, 20 000 € l'année 2, 16 000 € l'année 3.

Plafond des dossiers de rénovation de patrimoine : 50 000 €

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE ACTION - INDICATEURS

Nombre d'actions et d'équipements de communication touristique créés : 5

Nombre de processus de labélisation soutenus : 2

Nombre d'hébergements touristiques créés ou requalifiés : 5

Nombre de sentiers, circuits et sites touristiques aménagés : 5

Nombre d'évènements touristiques et d'infrastructures événementielles créés : 3

Nombre de solutions de restaurations développées : 2

Kilomètres d'axes d'itinérance créés ou aménagés : 20km

ACTION	N°4	Intitulé : Culture, Sports, Loisirs & Vie associative
---------------	------------	--

Mise en œuvre des opérations hors-coopération

1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

Objectifs opérationnels ciblés :

- Développer les activités de pleine nature et les activités touristiques
- Faciliter les événements et les manifestations sur le territoire
- Poursuivre le développement des services de bases : culture, sport, santé, enfance, jeunesse
- Coordonner et dynamiser la vie associative
- Faciliter un accès inclusif au sport

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

- 2.a Actions de promotion et de développement d'activités de pleine nature
- 2.b Coordination et gestion de l'évènementiel associatif et culturel sur le territoire
- 2.c Organisation d'évènement à destination de la jeunesse
- 2.d Soutien aux projets et aux infrastructures de cohésion et de promotion de la vie associative
- 2.e Développement d'espaces, de projets et de circuits culturels
- 2.f Actions en faveur de la création et de la sensibilisation culturelle sur le territoire
- 2.g Développement d'infrastructures sportives et de leur accessibilité
- 2.h Soutien à la professionnalisation et à la qualification dans le sport
- 2.i Actions de promotion du sport à destination de tous
- 2.j Soutien à des événements de cohésion, solidaire ou inclusif

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention

4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS

PO FEDER / FSE+ 2021-2027

OS 1.2. Tirer parti des avantages de la numérisation pour les citoyens, les entreprises, les organismes de recherche et les pouvoirs publics

2) Soutenir les projets e-tourisme et e-culture

OS 5.2. Favoriser de manière intégrée et inclusive le développement social, économique et environnemental, la culture, les patrimoines naturels, le tourisme durable et la sécurité dans les zones non-urbaines

2) Mobilité

3) Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels

4) Projets de renouvellement urbain en milieu rural

5. COUTS ADMISSIBLES

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement (matériels et immatériels) suivantes sont prises en compte :

- Sentier d'itinérances, Lieu de baignage écologique, Manifestation, Infrastructure d'activité de pleine nature, Parcours santé/sensoriel
- Gestion événementielle, Animation territoriale, Outils de gestion, de mise en réseau et de communication, Matériel mutualisé
- Evènement à destination de la jeunesse
- Evènement de cohésion du territoire, Handiscène
- Fête des associations, Evènement en lien avec la cohésion des bénévoles associatifs, Maison des associations, Espace associatif
- Espace / Projet / Circuit culturel
- Résidence d'artiste, Formation / Sensibilisation des acteurs au développement culturel
- Poste d'éducateur / animateur sportif (y compris spécialisé handisport)
- Manifestations sportives pour la promotion du sport féminin et du handisport
- Piscines couvertes, Bassins d'apprentissage de la natation
- Equipement sportif, Salle multisport / multi activité, Vestiaires, Service de transport collectif
- Signalétique, Support de communication, Etude (y compris l'adaptation aux handicaps et à la mixité)

6. BENEFICIAIRES

collectivités territoriales ; groupements de collectivités ; établissements publics ; associations de droit privé ; groupement d'intérêt public ; associations de droit public ; entreprises ; petites entreprises au sens communautaire ; PME au sens communautaire ; grandes entreprises au sens communautaire ; groupement d'entreprises ; syndicats professionnels ou interprofessionnels ; Offices de tourisme ; syndicats mixtes ; micro-entreprises au sens communautaire ;

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- Evènement : requiert l'application d'une charte d'évènement écoresponsable
- Acquisition de véhicule : véhicule électrique, hybride ou hydrogène
- Tout projet d'infrastructure devra démontrer un effort pour : limiter l'imperméabilisation et l'érosion des sols ; densifier les espaces ; réduire, compenser et préserver les espaces agricoles et naturels ; végétaliser les infrastructures.

8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

L'examen et la sélection des projets relevant de cette fiche action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximal d'aides publiques : 100%

Taux fixe de cofinancement FEADER : 80% de la dépense publique nationale

Plafond pour les financements de postes : aide dégressive sur 3 ans maximum ; assiette des dépenses éligibles plafonnée à 30 000 € l'année 1, 20 000 € l'année 2, 16 000 € l'année 3.

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE ACTION - INDICATEURS

Nombre d'infrastructures pour une activité de pleine nature : 5

Nombre d'initiatives de mutualisation et de coordination associative ou culturelle soutenues : 2

Nombre d'évènement sportif, culturel, associatif : 3

Nombre d'infrastructure sportive : 3

Nombre d'initiative pour le développement de la pratique sportive féminine : 2

Nombre de projets en faveur de l'accessibilité des personnes en situation de handicap pour la pratique sportive : 2

ACTION	N°5	Intitulé : Ingénierie
---------------	------------	------------------------------

L'animation, la gestion, le suivi et l'évaluation de la stratégie

1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

Le chef de file du GAL du Pays des 7 Rivières est l'Association du Pays des 7 Rivières. L'équipe technique en charge de l'animation et de la gestion du programme LEADER est salariée de cette dernière et correspond à 1 équivalent temps plein au minimum. Elle travaille sous la responsabilité du GAL et des directives du comité de programmation (priorité d'animation...).

Cette mesure vise donc à soutenir le GAL pour le travail d'ingénierie et les actions nécessaires à la mise en œuvre et à l'animation de la stratégie locale de développement : appui à l'émergence de projets, accompagnement des porteurs de projets, mise en réseau des acteurs, rédaction des appels à projets, réception et évaluation des demandes de subvention, organisation de la sélection des opérations, suivi de l'application de la stratégie de développement local et des opérations soutenues, activités d'évaluation spécifiques se rapportant à la stratégie de développement local, actions de communication, de capitalisation et de diffusion...

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

- Gestion et mise en œuvre de la stratégie : informer et apporter un soutien aux bénéficiaires potentiels dans la préparation et le dépôt de dossiers, assurer le bon déroulement du programme
- Animation de la stratégie : faciliter les échanges entre acteurs, mobiliser le GAL, faire émerger des projets, communiquer sur le programme et ses réalisations
- Suivi et évaluation de la stratégie

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention

4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS

- Article 69-3 du règlement (UE)° n°1303/2013
- Article 65 à 71 du règlement (UE)° n°1303/2013

5. COUTS ADMISSIBLES

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement (matériels et immatériels) suivantes sont prises en compte :

- Animation et gestion du programme
- Etudes pour le compte du GAL
- Actions, outils et supports de communication
- Participation et contribution dans le cadre des réseaux locaux, régionaux et nationaux
- Prestation

6. BENEFICIAIRES

Structure porteuse du GAL ;

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- Être situé en zone LEADER
- Être une structure porteuse d'un GAL

8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

Pas de sélection

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximal d'aides publiques : 100%

Taux fixe de cofinancement FEADER : 80% de la dépense publique nationale

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE ACTION - INDICATEURS

Nombre d'ETP créés ou maintenus (animation/gestion) : 1 à minima

Nombre d'outils de communication créés : 5

Nombre d'études réalisées : 2

Nombre de visites d'étude organisées : 2

Nombre de participations au Réseau rural : 5

Nombre de rapports annuels produits : 5

Nombre d'évaluation finale réalisée : 1

ACTION	N°6	Intitulé : Coopération inter territoriale et transnationale
---------------	------------	--

Coopération

1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

La coopération permet de favoriser les échanges d'expériences, de pratiques et la mise en œuvre d'actions communes entre acteurs des territoires dans les objectifs propres à la stratégie locale de développement du programme. Cette coopération peut être interterritoriale (entre territoires en France) ou transnationale (entre territoires relevant de plusieurs Etats membres ainsi qu'avec des territoires de pays tiers).

Ces projets peuvent être menés entre GAL mais également entre partenaires, publics ou privés, s'ils participent à la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement.

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

- Dispositif de « l'idée au projet » : préparations et échanges en amont des projets de coopération
- Réalisation des actions de coopération interterritoriales ou transnationales

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention

4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS**5. COUTS ADMISSIBLES**

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement (matériels et immatériels) suivantes sont prises en compte :

- Etudes
- Communication (outils, conception, supports)
- Voyage d'étude
- Evènement, Réunion, Réception
- Animation

6. BENEFICIAIRES

collectivités territoriales ; groupements de collectivités ; établissements publics ; associations de droit privé ; groupement d'intérêt public ; associations de droit public ; Offices de tourisme ; PETR ; structure porteuse du GAL ; syndicats mixtes ;

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

L'instance décisionnelle de la structure porteuse devra fournir un avis favorable sur le projet.

8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

L'examen et la sélection des projets relevant de cette fiche action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximal d'aides publiques : 100%

Taux fixe de cofinancement FEADER : 80% de la dépense publique nationale

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE ACTION - INDICATEURS

Nombre d'actions de l'idée au projet : 3

Nombre de projets de coopération interterritoriale réalisés : 2

Nombre de projets de coopération transnationale réalisés : 1

Liste des communes

Code INSEE	Commune
70036	Aulx-lès-Cromary
70038	Authoison
70050	Barre (La)
70059	Beaumotte-Aubertans
70065	Besnans
70076	Bonnevent-Velloreille
70082	Bouhans-lès-Montbozon
70084	Boulot
70085	Boult
70107	Bussières
70109	Buthiers
70113	Cenans
70118	Chambornay-lès-Bellevaux
70137	Chassey-lès-Montbozon
70145	Chaux-la-Lotière
70154	Cirey-lès-Bellevaux
70159	Cognières
70174	Cordonnet (Le)
70189	Cromary
70197	Dampierre-sur-Linotte
70203	Demie (La)
70208	Echenoz-le-Sec
70224	Etuz
70234	Filain
70239	Fondremand
70243	Fontenois-lès-Montbozon
70275	Grandvelle-et-le-Perrenot
70288	Hyet
70296	Larians-et-Munans
70309	Loulans-Verchamp

Code INSEE	Commune
70316	Magnoray (Le)
70325	Maizières
70326	Malachère (La)
70335	Maussans
70355	Montarlot Les Rioz
70356	Montboillon
70357	Montbozon
70381	Neurey-lès-la-Demie
70383	Neuveville-lès-Cromary
70393	Oiselay-et-Grachaux
70397	Ormenans
70405	Pennesières
70407	Perrouse
70431	Quenoche
70441	Recologne les Rioz
70447	Rioz
70449	Roche-sur-Linotte-et-Sorans-les-Cordiers
70456	Ruhans
70493	Sorans-lès-Breurey
70500	Thieffrans
70501	Thienans
70503	Traitiéfontaine
70507	Trésilley
70517	Vallerois-Lorioz
70519	Vandelans
70532	Vellefaux
70560	Villers-Bouton
70565	Villers-Pater
70575	Voray-sur-l'Ognon
70583	Vy-lès-Filain

**Délibération du Conseil d'Administration
de l'Association du Pays des 7 Rivières
du 06 07 2021 - à Fontenois-les-Montbozon**

MEMBRES PRESENTS

BRIOTTET Bernard
BRIOTTET Ginette
CAMOS Patrick
CHEVALIER Claude
DALPAN Alain
DELBOS Michel
EME Edwige
FAIVRE Daniel
FLEUROT Sabrina
GUENOT Lucienne
KRATTINGER Yves
LAURENT Serge
MAINIER Gilles
MARCHAL Jacques
NOEL Jean-Jacques
OUDIN Jean-Pierre
PRETOT Éric
SERIOT Nicolas
TABOURNOT Hervé
TOURNIER Michel
TRIMAILLE Béatrice
VUILLEMIN Raymond
WEBER Frédéric
WOLFERSPERGER Geneviève

MEMBRES EXCUSES

CHAROY-FLEURY Odile
CHAUDOT Jean-Marie – pouvoir à Sabrina FLEUROT
GUIBOURG Frédéric
HEZARD Olivier
OUDIETTE-POLY Isabelle – pouvoir à Edwige EME
WANTZ Nadine – pouvoir à Sabrina FLEUROT

MEMBRES INVITES

DUFOUR Gaël – Commissaire aux comptes

« 27 membres sur les 30 membres composant le Conseil d'Administration sont présents ou représentés. Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance et le conseil d'administration peut délibérer ».

Objet : Candidature à la programmation LEADER 2023-2027

Après avoir exposé aux membres du conseil d'administration les modalités, à ce jour connues, pour la future programmation LEADER,

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Sont favorables à ce que le Pays des 7 Rivières se porte candidat au futur appel à candidatures
- Autorisent la présidente à déposer un projet de candidature
- Autorisent la présidente à signer tous documents nécessaires à l'engagement de l'association du Pays des 7 rivières sur le futur programme

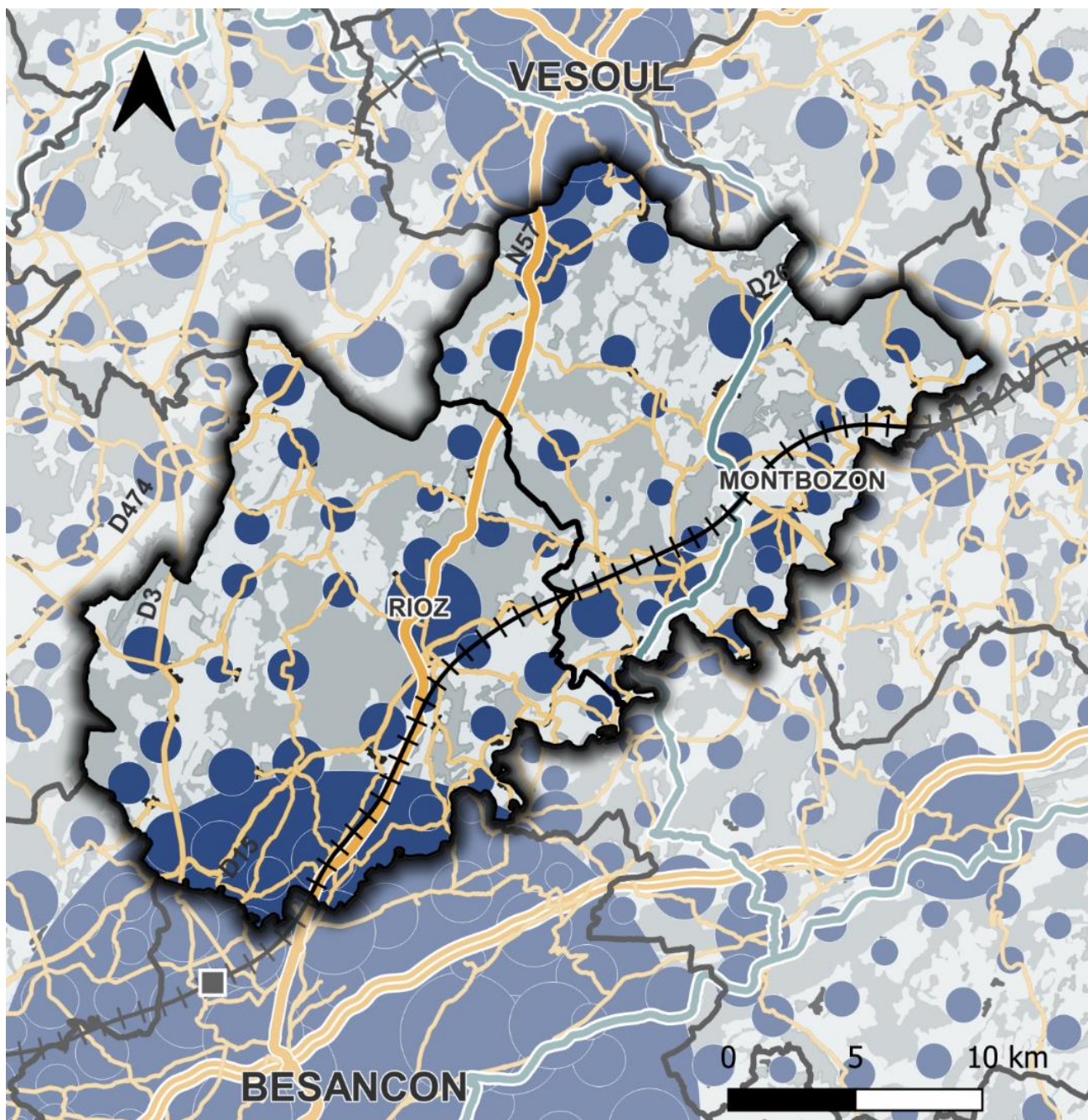
Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus

La Présidente
Edwige EME



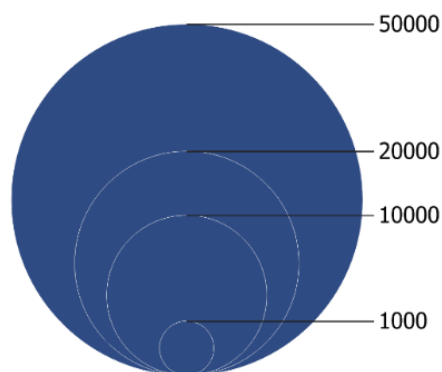
**ASSOCIATION DU
PAYS DES 7 RIVIÈRES**
Maison de pays
Place du Souvenir Français
70190 RIOZ
Tél. 03 84 91 95 04

Carte 1 : Population, Infrastructures de transport & Occupation du sol

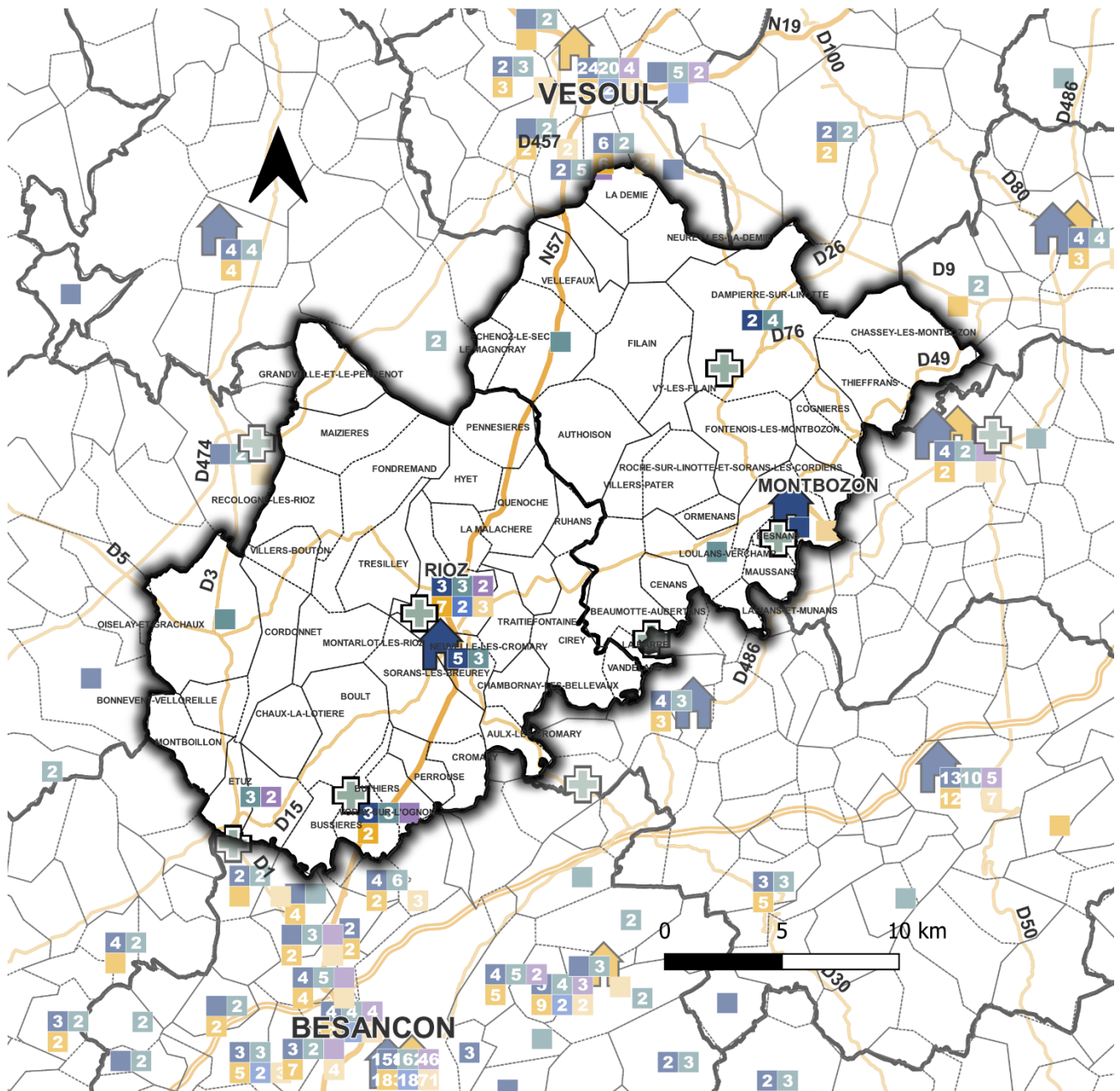











Nombre d'habitants

- EPCI
- Gare
- Voie ferrée
- Voie verte
- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Occupation du sol
- Bâti
- Forêt
- Zone agricole



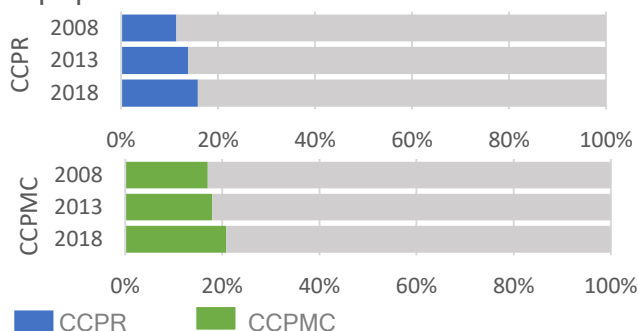
Carte 3 : Services de santé



-  Pharmacie
- Professionnels de santé
 -  Generaliste
 -  Infirmiers
 -  Kiné
 -  Dentiste
 -  Orthophoniste
 -  Sage femme
-  Centre de santé et de médecine préventive
-  Maison de santé pluridisciplinaire

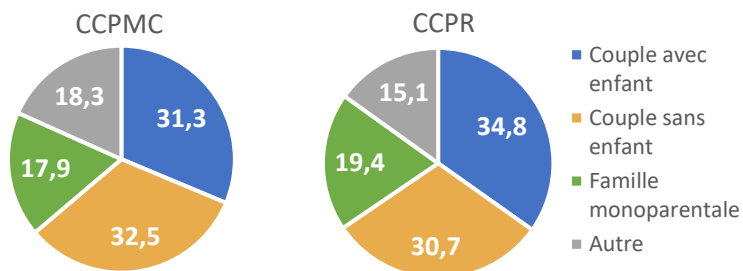
HABITANTS

Evolution de la part des 65 ans et plus dans la population



Une population encore jeune sur le Pays (plus de 75% <60 ans) avec une tendance au vieillissement. Une population plus jeune dans la CCPR que dans la CCPMC.

Caractéristiques des ménages en 2018

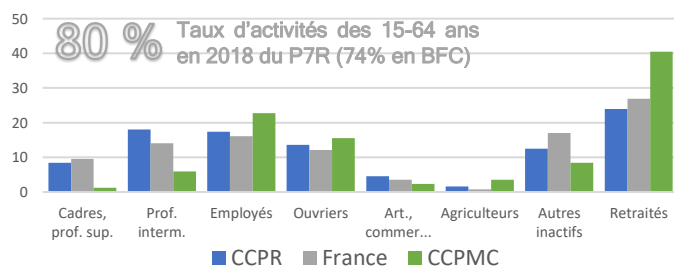
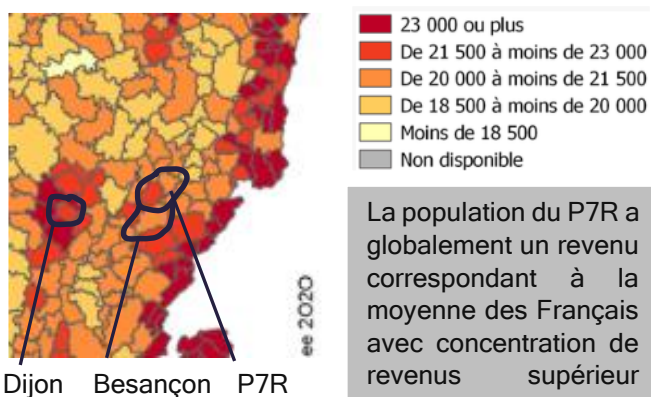


+ 26% Evolution de la part des familles monoparentales entre 2013 et 2018 dans la CCPR

Desserrement des ménages (pers/ménage) **2.5 (2013) -> 2.36 (2035) CCPR**
2.35 (2022) -> 2.2 (2037) CCPMC

Les ménages sur le pays sont en grande partie des couples avec et sans enfant. On note une nette augmentation des familles monoparentales surtout sur la CCPR et un desserrement global.

Niveau de vie annuel médian en 2017



CCPR : - de retraités ; + de profs. interm.
 CCPMC : - cadres/profs interm. ; + d'employés / ouvriers / agriculteurs

URBANISME & HABITAT

Part de résidences principales occupés par des propriétaires en 2018

73% CCPR
79% CCPMC
69% Haute-Saône

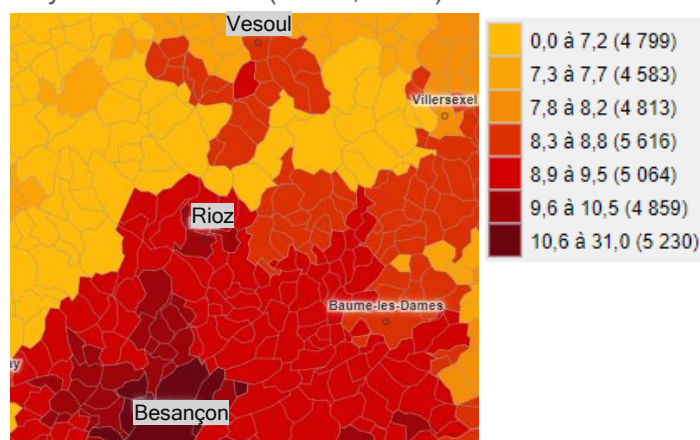
Il y a une part importante de propriétaires dans les habitants.

Parc de logement en 2018



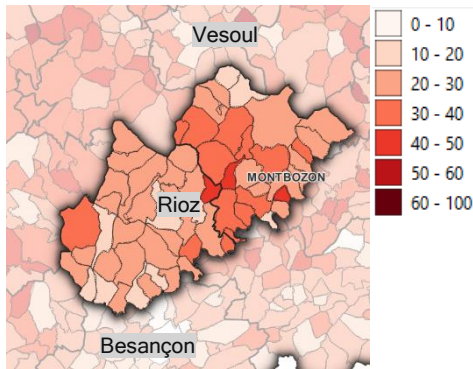
Une faible part de résidences secondaires dans la CCPR. Celle-ci est en diminution sur l'ensemble du P7R. Une faible part également de logement vacant sur l'ensemble du P7R.

Loyer d'annonce (€/m2, TTC) en 2018



Les loyers sont élevés sur l'axe de la nationale et sur la Vallée de l'Ognon. La CCPMC conserve encore des loyers modérés avec une gradation selon l'éloignement avec Besançon

Taux de passoires thermiques en 2020



Il y a une forte proportion de commune avec plus de 30% de passoires énergétiques. La CCPR est moins concernée ce qui peut s'expliquer par la plus forte proportion de logement récent.

Part des maisons dans le total des logements en 2018

85 % CCPR
91 % CCPMC

Le P7R est composé de maison individuelle essentiellement.

Part des logements construits avant 1946

26 % CCPR
34 % CCPMC
28 % BFC

Un parc de logement plutôt ancien sur la CCPMC en contraste avec la CCPR.

ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, FORÊT



Une quinzaine de points de vente directe à la ferme
1 viticulteur et 3 brasseurs locaux
1 magasin de produits locaux, 1 casier connecté

Il y a une grande diversité de produits en vente directe dans plusieurs fermes mais il y a encore peu de modes de mutualisation des ventes de produits locaux.

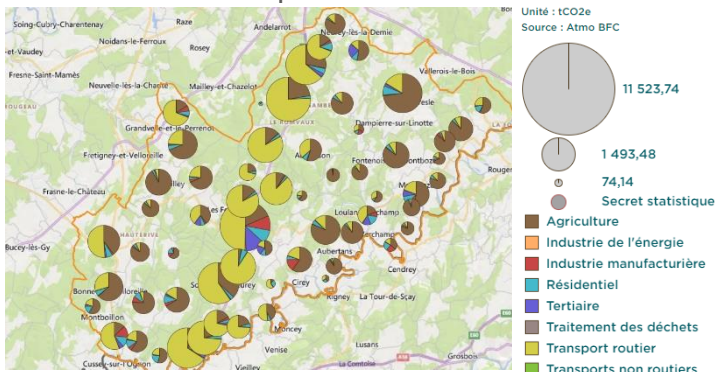
48 Nombre d'exploitation en AB du P7R en 2019

9.8% Part des surfaces agricoles en AB du P7R en 2019

2.9% Part des surfaces agricoles en conversion AB du P7R en 2019

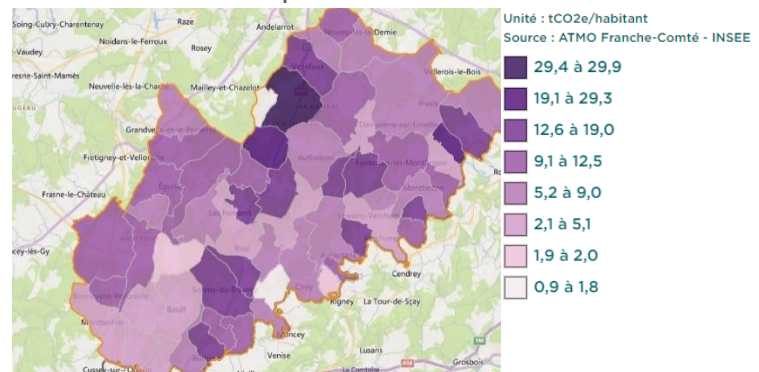
L'AB est en croissance sur le P7R mais représente encore une faible part en comparaison avec d'autres territoires.

Emission de GES par secteurs



Sur l'axe de la RN, les GES sont en majorité émises par le trafic routier. Sur le reste du territoire, c'est l'agriculture qui reste majoritaire en termes d'émission de GES.

Emission de GES par habitants



On remarque que les communes les plus proche de la RN sont les plus émettrices par habitant ce qui peut s'expliquer par la part importante de déplacements transitant par la RN sur ces communes.

ENERGIE

8 Nombres de communes équipées de chaufferies collectives

1.091 MW Puissance thermique de l'ensemble des chaufferies collectives

Les chaufferies bois ont commencé à se développer sur le territoire mais constitue encore qu'une très petite part de l'énergie consommé sur le territoire (1 ktep sur 47). Au vu de l'importance de la ressource forestière, cela paraît être une solution d'EnR locale à développer.

% dossiers des rénovations énergétique déposés par propriétaire éligibles aux aides ANAH



Les passoires énergétiques sont assez présentes sur le territoire (cd ci-dessus). De nombreuses communes surtout dans la CCPR ont moins de 9% de dossiers de rénovation déposés sur le total des propriétaires éligibles aux aides.

Production d'ENR (solaire / hydroélectricité)

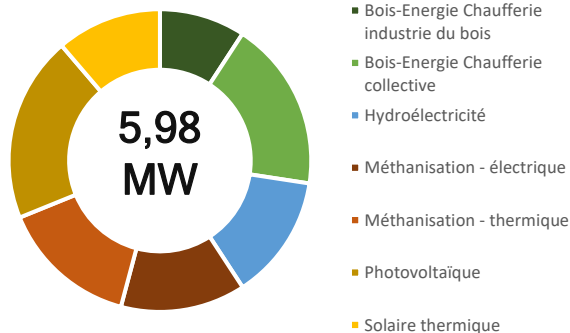
0.09 ktep Photovoltaïques

0.03 ktep Solaire thermique

0.24 ktep Hydroélectricité

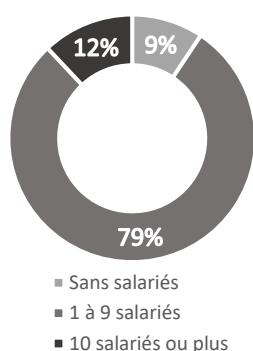
Une grande diversité de type d'EnR exploités sur le territoire. Leur développement est très faible en comparaison avec la consommation.

Puissance électrique et thermique des installations ENR sur le territoire



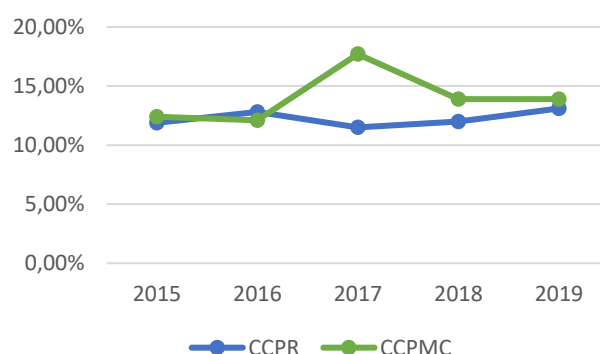
ECONOMIE LOCALE

Nombres de salariés dans les établissements en 2019

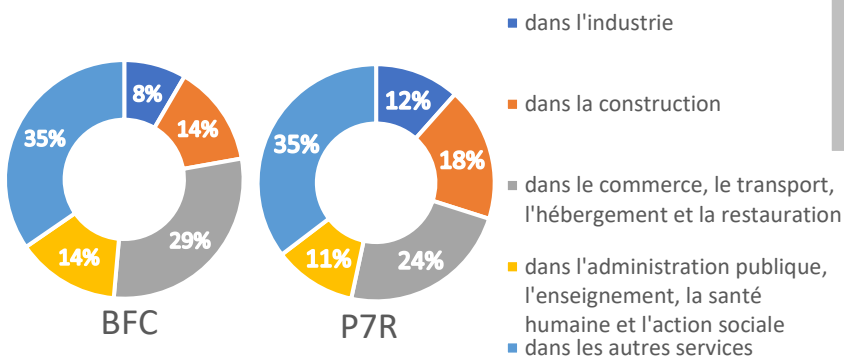


La population active avec emploi représente environ 9000 personnes. Il y a donc peu d'emploi local (2928 postes). La grande majorité de l'emploi local se fait dans de petits établissements avec moins de 10 salariés. L'emploi local est donc assez faible et se concentre sur les zones urbaines à proximité. Mais il est assez résilient dans le sens qu'il se répartit entre de multiples petites structures.

Evolution du taux de création d'entreprises

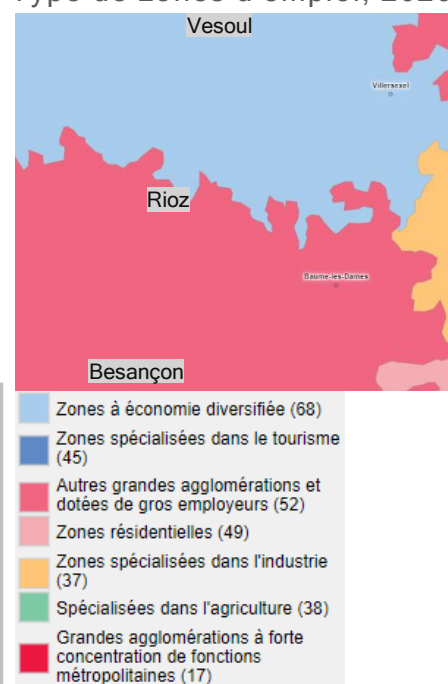


Répartition des entreprises par secteurs d'activités



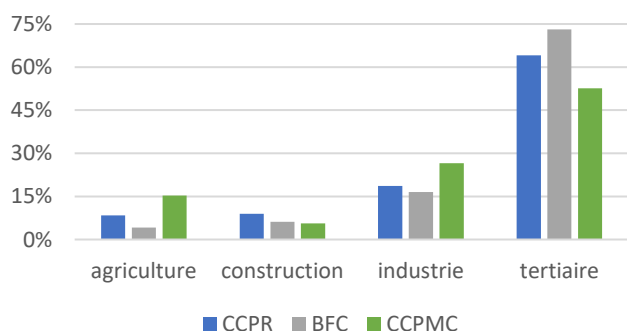
Il y a une augmentation constante du nombre d'entreprises avec un taux moyen de création de 12% sur les deux CC. La CCPMC semble être assez dynamique selon les années et la CCPR rattrape depuis peu ce dynamisme économique.

Type de zones d'emploi, 2020



L'économie locale est assez diversifiée avec une part assez importante d'entreprises dans le secteur de la construction et de l'industrie et une part plus faible qu'au niveau régional dans le secteur commerce, transport, hébergement et restauration.

Part des emplois locaux par secteurs



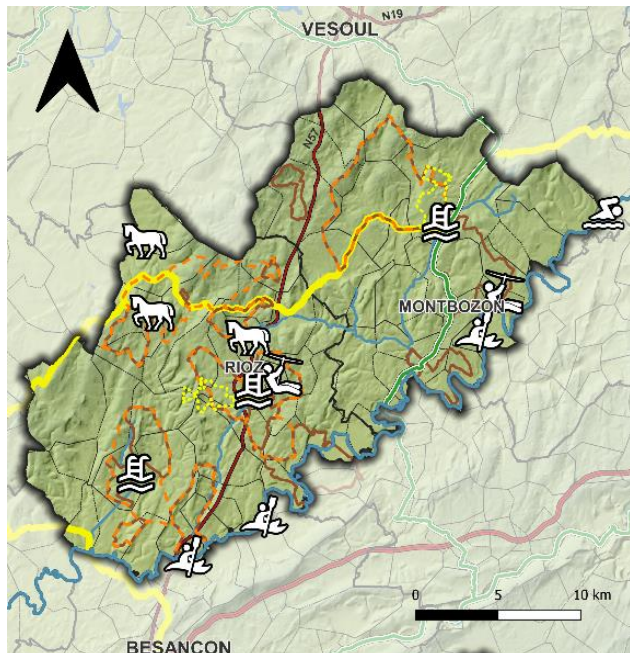
L'emploi local est essentiellement tertiaire comme au niveau régional et national. La particularité du P7R c'est la part plus marquée de l'emploi dans l'industrie et l'agriculture surtout dans la CCPMC.

QUALITE DE VIE

Taux de couverture accueil petite enfance

90% CCPR 94% CCPMC

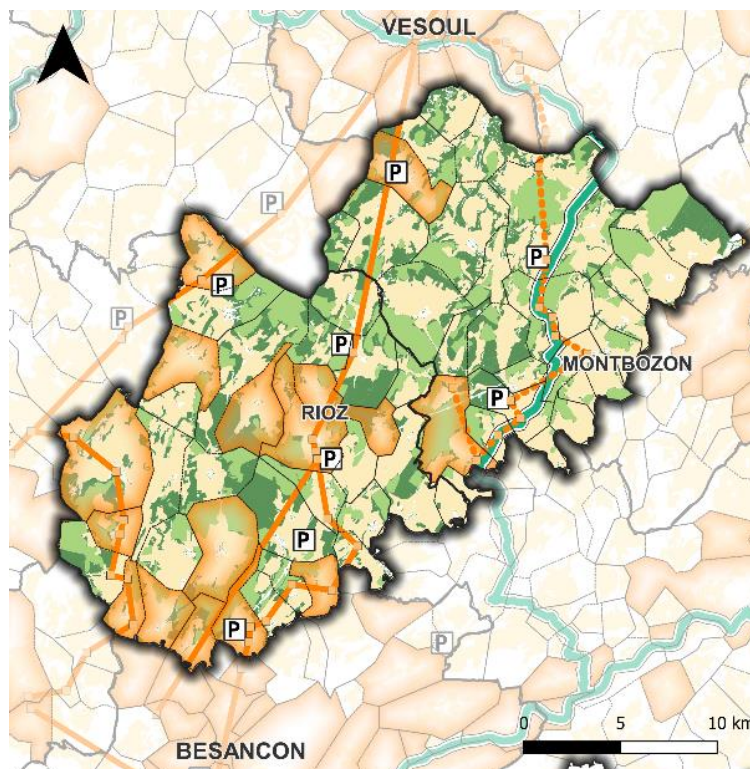
L'accueil pour la petite enfance est satisfaisant. Nécessité de le développer au vu de l'évolution démographique.



- Voie verte
- Circuits de randonnées
- - - Circuits de VTT
- . . . Circuits de trail
- Cours d'eau de pêche
- Compostelle / Via Francigena

L'offre en loisirs de pleine nature est diversifiée mais de faible envergure. Présente surtout sur CCPMC / axe Ognon.

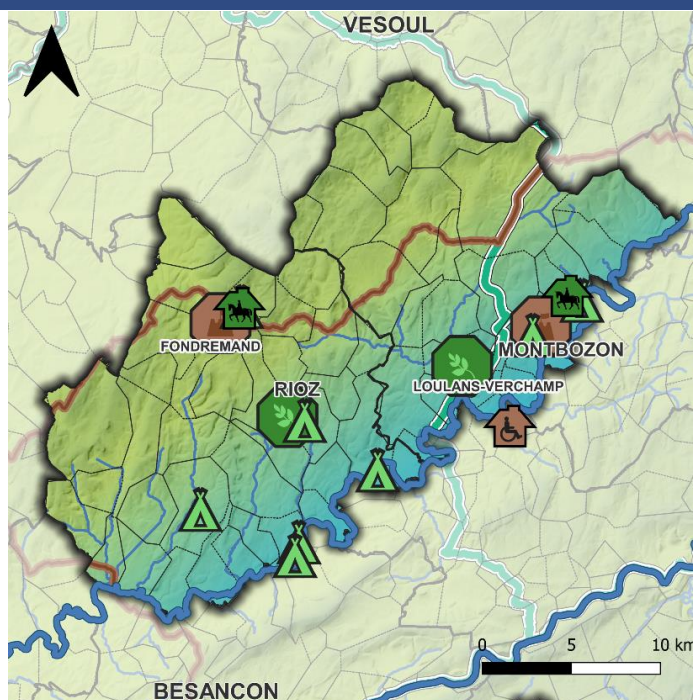
Transports alternatifs à la voiture et équipements associés



- Arrêt de bus
- Ligne de bus régulière
- - - Ligne de TAD
- P Aires de covoiturage
- Voies verte
- Communes dont une part des déplacements domicile-travail se fait en transports en commun (1% - 7%)

L'offre et l'utilisation des transports en commun commence à se développer seulement sur le Sud et l'Est de la CCPMC.

TOURISME



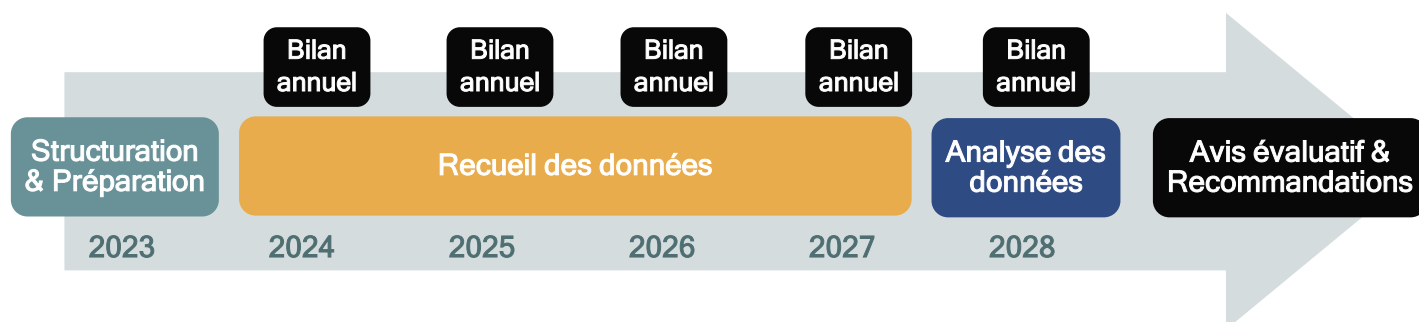
- Rayonnement de la destination touristique Vallée de l'Ognon
- 🚽 Gîte Tourisme & Handicap
- 🐎 Gîte équestre
- ⛺ Campings
- Labels**
- 🏠 Cité de caractère
- 🌿 Station Verte
- Déplacements doux**
- Voies vertes
- Chemins de Compostelle & Via Francigena
- Cours d'eau

Accueil à l'Office de Tourisme du Pays des 7 Rivières en 2018

Les différents modes d'accueil	Nombre de sollicitations
En face à face à l'OT	2110
A distance	492
Sur stands de promotion	545
Sur le site internet (visiteurs uniques)	45 149
TOTAL	48 296

| Candidature du Pays des 7 Rivières à l'appel à candidature LEADER Bourgogne-Franche-Comté 2023-2027

Evaluation finale – Rétroplanning



Structuration & Préparation

Définition des questions évaluatives

- Quels sont les effets du programme LEADER au regard des objectifs de la stratégie ?
- Quels sont les impacts directs des projets soutenus sur le territoire ?
- Quelle a été l'efficacité et l'efficience du programme LEADER vis à vis des objectifs de la stratégie ?

Définition des indicateurs et des mesures à réaliser tout au long du programme

Définition de la méthode et des outils d'analyse

Identification des organismes produisant des données à mobiliser pour l'évaluation finale

Recueil des données

Recueil des données pré-programmation pour connaître l'évolution des indicateurs et mesures

Recueil des données auprès des porteurs de projet (avant et après projet)

Recueil des données produites sur le territoire utile à l'évaluation finale auprès des organismes identifiés

Suivi du fonctionnement du programme - Bilans annuels

Analyse des données

Utilisation des outils et des méthodes d'analyse

Mise en place d'une consultation des acteurs pour établir un bilan sensible

Avis évaluatif & Recommandations

Réalisation d'un bilan complet du programme

Production de recommandations pour améliorer la méthode, le fonctionnement et l'animation LEADER

Communication des résultats auprès du territoire (GAL, acteurs, habitants)

Communication des résultats auprès des réseaux de partage (Réseau rural, LEADER France) et des partenaires institutionnels (Région, ASP)